

ABONNEMENTS :

Édition Quotidienne :	
CANADA ET ETATS-UNIS	\$3.00
UNION POSTALE	\$6.00
Édition Hebdomadaire :	
CANADA	\$1.00
ETATS-UNIS	\$1.50
UNION POSTALE	\$2.00

Directeur : HENRI BOURASSA

LE DEVOIR

FAIS CE QUE DOIS !

Rédaction et Administration :

71a RUE SAINT-JACQUES

MONTREAL.

TÉLÉPHONES :

ADMINISTRATION : Main 7461

RÉDACTION : Main 7460

LE HERALD ET LE FRANÇAIS

L'incident du "Dominion Express"

Nous avons signalé, dès le lendemain, l'article que publiait, sous le titre "English and French", le *Herald* de vendredi. On nous saura gré cependant d'y revenir avec quelque détail. L'article visait la petite note donnée jeudi par le *Devoir*.

"Notre confrère a absolument raison, dit le *Herald* ; la dame en question avait toutes les raisons de se plaindre du traitement qu'elle a reçu dans les bureaux de la compagnie de messageries. Il faut cependant dire qu'on peut difficilement citer cela comme une preuve d'intention délibérée, de la part de la compagnie de messageries, de diminuer ou de mépriser la langue française. C'était simplement le résultat de l'ignorance, chez un sous-ordre, de l'ignorance et de l'impudence. Si la dame s'était plainte au gérant local de la compagnie, nous sommes assurés qu'elle eût reçu satisfaction et que le commis eût encaissé la réprimande qu'il méritait. Il va de soi que la connaissance du français et de l'anglais est une nécessité dans les maisons d'affaires et les bureaux publics de Montréal. Le particulier ou la compagnie qui entreprendrait systématiquement de proscrire l'usage d'une langue ou de l'autre est certain de souffrir dans sa caisse, sinon ailleurs. Il y a longtemps que nos hommes d'affaires ont reconnu cette évidence, et le résultat en est que cette ville contient probablement un nombre plus considérable de personnes qui possèdent parfaitement l'anglais et le français qu'aucune autre ville de son importance, dans le monde. Nous serions heureux de voir la parfaite connaissance du français beaucoup plus répandue à travers tout le Canada qu'elle ne l'est maintenant. Anglais et Français doivent vivre à jamais côte à côte dans ce pays. Depuis que le Canada est devenu possession britannique, ils sont restés beaucoup trop éloignés les uns des autres (they have assimilated far too little). La plus haute barrière qui ait existé entre eux, c'est la différence de langage. Il faut avouer que les Anglais ont surtout contribué à maintenir cette barrière. Quand, dans le cas de l'Exposition de Québec, suivant notre correspondant, l'anglais est maltraité au bénéfice du français, ou quand, d'autre part, un Montréalais de langue française se fait dire : "Cette ville est une ville anglaise" et qu'on refuse de le servir dans sa langue, nous redoublons au lieu de marcher vers une plus complète entente entre les deux races qui habitent ce pays."

De cet article, nous voulons retenir surtout l'intention générale et nous en félicitons cordialement le *Herald*. Il y a longtemps qu'un grand journal anglais n'avait aussi carrément indiqué la nécessité pour les hommes d'affaires et pour ceux qui dirigent les services publics de parler les deux langues.

La leçon pourra profiter à un certain nombre de lecteurs ordinaires du *Herald*; elle rappellera aux Canadiens-français qu'en demandant le respect de leur langue, ils posent un acte qui ne saurait manquer de leur attirer le respect de tous les Anglais intelligents.

Ajoutons que la note du *Devoir* a eu une autre suite et que celle-ci n'est pas sans intérêt.

Dés samedi, l'un des représentants de la *Dominion Express* a été chargé de faire enquête sur le fait dénoncé par notre journal. — Nous possédons un personnel de langue française suffisant, et nos chefs n'entendent point tolérer d'incident de ce genre, nous a-t-il dit.

On se rappellera qu'une plainte publique avait déjà provoqué une enquête au Grand Tronc.

Double preuve qu'il est toujours utile de protester. A l'avenir, nous conseillons à ceux de nos amis qui sont victimes de procédés de ce genre de suivre l'avis du *Herald* et d'en appeler aux autorités supérieures.

Il est inutile de se dissimuler qu'il faudra parfois faire plus d'une démarche. Il s'agit de corriger un abus invétéré et dont nous sommes passablement responsables.

Mais, à moins d'avouer que toutes nos affirmations patriotiques ne sont que de vaines déclamations, nous nous devons d'assurer à notre langue le respect auquel elle a droit. Donnons à nos voisins tout ce qui leur appartient, réclamons tout ce qui est nôtre.

L'article du *Herald* vient, après beaucoup d'autres témoignages anglo-canadiens, nous prouver que c'est le plus sûr moyen d'obtenir le respect de nos fiers associés.

Omer HEROUX.

Montréal port libre

On discute vivement dans les cercles maritimes une communication en effet assez étrange du secrétaire de la Commission du port touchant le transport du grain.

M. Seath exprime l'opinion que de nouveaux entrepôts éleveurs sont à peu près inutiles ici tant que Montréal ne sera pas un port libre. Que l'exportation du grain par voie de Montréal varie, cela est un fait dû à plusieurs causes : l'insuffisance de nos canaux pour l'insuffisance de la marine marchande canadienne sur les lacs, pour une autre.

N'empêche qu'elle augmente en somme et que la commission du port ne doit rien négliger pour outiller celui-ci le plus parfaitement possible.

M. Seath est secrétaire de la Commission du port et sa communication est interprétée comme l'indice de la décision de celle-ci d'ajourner la construction de nouveaux entrepôts. Nous ignorons ce qu'il y a de vrai et d'exagéré dans cette supposition. Chose certaine, le port de Montréal ne conservera ses avantages que si on le dote de toutes les facilités possibles de transbordement. La production de l'Ouest augmente tous les ans ; dans quatre à cinq ans elle dépassera probablement le demi-million d'énormes sacs. Avec le Transcontinental, Québec aura sa part, la Baie d'Hudson aussi avec son chemin de fer, et l'extrême Ouest également, grâce au canal de Panama. Il restera tout de même une proportion assez considérable de grains à passer par New-York, Boston ou Montréal. Et Montréal ne prendra nécessairement que ce qu'elle pourra expédier dans les conditions avantageuses pour le négociant et l'armateur. Or, si les facilités actuelles de Montréal restent, il va de soi qu'elles seront déplorables insuffisantes dans quelques années.

Au banquet de la Commission du port, il y a environ un an, le programme paraissait tout autre. L'immense entrepôt qu'on inaugurerait bientôt suppléerait d'un au-

tre aussi considérable, disaient-ils ; et tout le monde applaudissait, ministres, négociants, exportateurs. Se propose-t-on d'abandonner ce programme ? Il semble pourtant plus rationnel de l'exécuter au plus vite. Le gouvernement ne doit pas léser ; il semblait du moins exceptionnellement bien disposé l'an dernier.

Le port de Montréal n'étant accessible que six à sept mois de l'année et en outre plus dispendieux que Boston et Portland, on se demande, dit M. Seath, pourquoi il y a des navires qui viennent comme question de fait, ils y viennent en nombre toujours plus considérable. Tous les ans quelque compagnie anglaise, américaine ou française y envoie ses vaisseaux. Ce sont des passagers surtout qu'elles cherchent, mais aucun navire ne transporte exclusivement des touristes ; en même temps que ceux-ci ils charrient du grain et des marchandises légères.

Il en viendrait davantage encore sans doute si Montréal était port libre, et sur ce dernier point nous pensons comme M. Seath, Montréal et les autres grands ports canadiens devraient être absolument libres. C'était le programme de M. Borden longtemps avant les dernières élections et bien que la réciprocité ait été reléguée au second plan quelques-unes des promesses du premier ministre, nous ne croyons pas qu'il voudrait ruiner celle-ci. Quoi qu'il en soit, il est temps d'insister sérieusement dans ce sens. Il en coûtera quelque chose au pays pour faire disparaître les frais d'entreposage, de quaiage, etc., mais cette dépense sera au moins avantageuse au pays et personne ne s'y oppose.

Jean DUMONT.

Le R. P. Pelletier

Le R. P. Pelletier, dont nous annonçons le décès vendredi, est encore vivant. Les RR. PP. Dominicains, qui nous avaient fourni cette information, avaient été induits en erreur par les apparences les plus évidentes.

La vérité est que le R. P. Pelletier, frappé soudain d'amaigrissement, avait quitté, sans prévenir, la maison de campagne de la communauté, sur le lac Deschênes.

BILLET DU SOIR.

LE LINGE SALE.

J'ai vu, hier, un honnête homme, qui, forcé par sa profession de tremper les mains dans l'affaire Thaw, est revenu, à son premier instant de répit, prendre un bain d'honnêteté au milieu des siens.

Le court séjour qu'il a dû faire à Sherbrooke et à Coaticook l'avait écoeuré.

"J'ai pensé, dit-il, me trouver perdu dans les labyrinthes d'un égoût, tant cette affaire est embrouillée et sent mauvais. J'ai vu de mes yeux les fleurs dont on remplit chaque jour la cellule du prévenu millionnaire. Jamais ne se sont arrondies avec une semblable désinvolture les championnes de la basse curiosité poussées dans la couche chaude du faunisme. Les journaux à sensation ont fait de Thaw un martyr. Je ne puis pas discuter ce qu'il est ou ce qu'il n'est pas. Mon opinion personnelle est qu'un maniaque doit être impitoyablement écarté d'un pays où il veut aborder, surtout s'il a eu une crise dont la répétition constituerait un danger pour la société.

"Les procédures seront longues, et les journaux de New-York n'en sont pas fâchés, eux qu'on accense couramment d'avoir organisé l'évasion de Matteawan. Il va sans dire que je ne puis rien affirmer à ce sujet. Mais l'avidité avec laquelle les représentants des grands quotidiens fourmillent dans cette malheureuse affaire, aussi la façon dont la fugue a été conduite, avec l'arrêt inévitable au Canada, parce qu'on avait négligé de procurer à Thaw un billet pour un port de sortie, le laisse-rait croire.

"L'influence des articles des journaux est tellement évidente sur la foule des gogos de Sherbrooke et de Coaticook que je ne serais pas étonné que le départ du prisonnier fût marqué par une émeute."

Et mon interlocuteur conclut.

"Je crois qu'il importe pour l'honneur et la tranquillité de notre pays que cette malheureuse affaire se termine au plus tôt. Nous n'avons pas à savoir si Thaw est un criminel ou un fou. Il est rentré ici en violant les lois de l'immigration dont on veut maintenant attaquer la constitutionnalité. Si, au lieu de s'appeler Harry Thaw, il se fût nommé John Brown, on l'aurait déporté dans les 24 heures et personne n'aurait songé à protester. Mais les questions de sentimentalité n'ont pas prise ordinairement sur les gouvernements, il en est une autre qui les touche de plus près, celle de l'argent. Pour peu que les procédures se continuent, l'affaire Thaw va coûter des milliers de dollars au ministère de l'Intérieur, qui ne demandera très probablement pas de dédommagement à l'Etat de New-York pour avoir lavé dans nos eaux son linge sale."

Comme je demandais à mon interlocuteur son opinion sur l'état mental de Thaw, il a discrètement détourné la question.

"Je ne puis rien répondre à cela, a-t-il dit. Mais il est certain que pour peu que vous vous remémoriez les événements qui se sont déroulés depuis son arrestation vous reconnaîtrez qu'il a été un porte-malheur. Depuis son internement à l'Asile de Matteawan, trois directeurs ont donné leur démission, on a changé plusieurs fois le personnel, trois avocats ont été rayés des cadres du barreau et un quatrième a été condamné à quatre ans de pénitence. N'est-ce point là une liste de malheurs assez longue pour qu'on désire voir quitter le plus tôt possible notre territoire à un homme, fort peu intéressant, même avant le meurtre de Stanford White ?"

Je me pris à songer en me réminisçant l'influence néfaste que l'argent exerce sur l'imagination populaire si l'acte de nos compatriotes de Sherbrooke et de Coaticook fleurant la cellule de Harry Thaw ne vient pas d'un sentiment plus bas que de cette sympathie pour le mal, qui sommeille au fond de nous tous.

On met sa carte avec ces fleurs et peut-être croit-on que si le jeune millionnaire sort de prison, il récompensera par un chèque de cent dollars un bouquet qui aura coûté quatre sous.

Quoi d'étonnant que le faunisme né de l'exploitation inspire l'exploitation !

Louis BRETON.

Le Collège de Sudbury

Le nouveau collège de Sudbury vient d'ouvrir ses portes avec 72 élèves (dont 50 pensionnaires). C'est deux de plus qu'on n'attendait. On compte que les inscriptions atteindront 80 à la fin de l'année. On estime le résultat très satisfaisant, attendu que le collège n'a encore que les classes du cours préparatoire et la première classe du cours classique.

La proportion des élèves canadiens-français est de 3-7. Le personnel du collège est ainsi formé : Recteur et préfet des études, R. P. Gustave Jean ; procureur, R. P. Edmond Guibou ; directeur spirituel, P. Stanislas Bonville ; sous-préfet et surveillant, P. Jean Leclair ; professeur d'éléments latins, P. Henri Cormier ; professeur d'éléments français, M. Paul Méry, etc.

En Extrême-Orient

REVOLUTION ET CONTRE-REVOLUTION CHINOISES—UN CONFLIT AVEC LE JAPON

Les graves événements qui se déroulent en Extrême-Orient ne sauraient laisser indifférentes les grandes puissances occidentales qui possèdent des intérêts considérables en Chine. La preuve, c'est que des navires de guerre, anglais, français, allemands, hollandais, russes et japonais sont allés mouiller dans les ports chinois qui pourraient être menacés par les rebelles, et où la vie et les biens des étrangers pourraient courir des risques. D'autres navires, dont un autrichien, y sont envoyés, et les chancelleries européennes — et la chancellerie japonaise — s'inquiètent de la situation. Les affaires paraissent se compliquer là-bas de telle sorte qu'une nouvelle intervention des puissances européennes et du Japon pourrait devenir nécessaire.

Il convient d'insister ici d'une façon particulière sur l'action japonaise, à laquelle on est porté à attribuer un rôle d'intrigue dans cette nouvelle révolution des provinces du Sud. Certaines dépêches ont parlé carrément et ouvertement du Japon comme ayant fomenté cette révolte ou tout au moins comme ayant contribué à l'aggraver afin d'assurer un champ économique à ses entreprises. La chose est possible, probable même. La présence d'un certain nombre d'officiers japonais dans les rangs des insurgés paraît fortifier cette opinion. Elle est certainement l'une des causes déterminantes des massacres de Japonais et des insultes dont le drapeau de l'Empire du Soleil Levant a été l'objet lors de la prise de Nankin par les troupes fédérales.

Quoi qu'il en soit, le gouvernement japonais demande des satisfactions au gouvernement de Pékin, et l'opinion publique exaspérée le pousse à déclarer la guerre à la Chine. Les émeutes dont les dépêches de Tokio nous font le récit n'ont pas d'autre objet, mais on assure que ce mouvement populaire, s'il est hostile au gouvernement de Youan-Chi-Kai, n'est pas plus favorable à la cause des chefs rebelles du Sud, dont la vénalité et la pusillanimité sont bien propres à décourager toutes les sympathies.

Le Japon s'occupe de renforcer sa flotte dans les eaux chinoises afin d'être prêt à parer à toute éventualité ; mais il est certain qu'indépendamment de toute pression populaire, il agira avec prudence et circonspection, d'accord avec les autres puissances dont les sympathies vont à Youan-Chi-Kai, considéré comme le seul personnage capable de remettre un peu d'ordre dans le chaos chinois.

Après la prise de Nankin, où les rebelles avaient établi un gouvernement provisoire et le siège principal de leurs opérations, le mouvement révolutionnaire est tenu en échec et Youan-Chi-Kai paraît de nouveau maître de la situation intérieure. Il a su faire face aux graves dangers qui l'environnaient de tous côtés, et quel que soit le jugement qu'on puisse porter sur son attitude au début de la révolution, en septembre 1911, et sur la manière dont il s'est conduit depuis qu'il a pris la présidence, il faut reconnaître qu'il s'est montré homme d'Etat. Il a surtout fait preuve de remarquables qualités dans la manière dont il a combattu le mouvement actuel.

Uldéric TREMBLAY.

A propos de coopération

Les journaux rapportaient, ces jours derniers, quelques échos du discours prononcé par lord Grey à Glasgow, au congrès de l'Alliance coopérative internationale. L'ancien gouverneur du Canada saluait, dans la coopérative, l'institution appelée à résoudre les principales difficultés économiques, en brisant les trusts, en répandant partout l'aisance, en faisant ainsi cesser l'antagonisme qui divise les diverses classes de la société.

C'est pas trop dire, si l'on considère que la coopération a déjà fait dans les vieux pays d'Europe, en Angleterre, en France, en Allemagne, au Danemark, même en Irlande, l'établissement de coopératives, apportant, surtout dans la campagne, une ère de prospérité qu'on n'osait d'abord espérer.

Dans certaines grandes villes, on a organisé des coopératives d'achat, des magasins coopératifs, qui ont bien réussi. Dans les campagnes, les coopératives d'achat se limitent d'ordinaire, et avec raison, à certaines matières spéciales, requises en grande quantité, comme les grains de semence, les machines agricoles, les animaux de race, les engrais. Mais par-dessus tout on s'est préoccupé d'organiser la vente des produits de la terre, et c'est en cela qu'on a le plus favorisé les cultivateurs.

On a ainsi obtenu, dans ces pays, ce qu'il faut obtenir au Canada, que les fermiers touchent pour leurs produits le prix qu'ils mé-

ritent. C'est là la grosse question pour les cultivateurs de la province de Québec.

En effet, faute d'entente entre eux, nos cultivateurs vendent presque toujours leurs marchandises au rabais, quand le marché est inondé. C'est là un système de banqueroutier que pas un négociant ne pourrait soutenir. Chaque automne, cependant, les légumes se donnent, des amas de pommes pourries se vendent à des prix ridiculement bas à des commerçants qui feront des profits presque scandaleux. L'on est si bien habitué à cette routine qu'on ne songe pas à la faire disparaître. C'est renversant de voir le peu d'intérêt, même l'esprit d'opposition que nos paysans montrent pour tout ce qui pourrait changer cette situation.

Des hommes dévoués et progressistes s'occupent d'établir des entrepôts frigorifiques pour les fruits, de multiplier les stations avicoles, de créer des comptoirs coopératifs ; le plus grand obstacle à leurs efforts ce fut, jusqu'ici, l'apathie des principaux intéressés, le manque de solidarité professionnelle chez les cultivateurs, le manque d'esprit coopératif, pour ne pas dire, souvent, le manque de charité chrétienne.

Léon GUAY.

Sur le Pont d'Avignon...

Les compagnies d'assurance soupçonnent la présence à Montréal d'une société d'incendiaires, tout comme à New-York.

Nous sommes dans le mouvement !

Un certain nombre de journaux anglais commencent à déclarer impraticable la morale du "still life".

Aurait-elle vécu ce que vivent les roses, l'espace d'un matin ?

On vient de baptiser, nous annonce la *Gazette* de ce matin, un drague qui s'appelle "Sir Wilfrid" et qui portera désormais cette inscription : "P. W. D. No 117". (Ministère des Travaux publics, No 117, suppositions-nous.)

Il paraît que cela a été fait dans l'intérêt de la navigation. Le gouvernement aura besoin de prouver que l'intérêt était sérieux, s'il ne veut point paraître avoir fait une "gaffe" de bonnes dimensions.

Le Canada démontre, à coups de statistiques, les dangers financiers du militarisme, et, comme il fallait s'y attendre, tire de là un gros argument contre la contribution Borden.

Il a parfaitement raison, mais l'argument vaut autant contre sa propre politique.

Le Star a délicieusement croqué une scène du dîner offert à M. Samuel, le ministre des Postes anglais, par M. L. P. Pelletier.

M. Pelletier, enthousiasmé, venait de s'écrier que le Canada serait bientôt le centre géographique et le cœur de l'Empire. — Tout d'un coup, à répondre M. Samuel, la mère-patrie n'est pas encore dépeuplée ; elle est forte, vigoureuse et son progrès est toujours considérable. Vous marchez vite, mais depuis vingt ans l'Angleterre a augmenté sa population de huit millions — presque le chiffre de la population totale du Canada.

Un peu plus, M. Samuel, qui parle très bien le français, aurait crié à son collègue, avec une bonne tape sur l'épaule : Ne vous frottez pas, mon cher.

Le Veilleur.

L'OPINION DES AUTRES

NOUVELLE PHASE

"La commission constituée à Coaticook en vertu de l'acte d'immigration qui a étudié le cas de Harry Kendall Thaw a décidé que celui-ci est entré illégalement au Canada et qu'il devait être déporté. Pour le moment, cependant, la perspective est qu'il restera au Canada quelques mois encore. Les procédures commencées hier à Montréal dans son intérêt ouvrent une voie qui ne s'arrête qu'au comité judiciaire du Conseil Privé. Le droit du parlement fédéral de passer l'acte d'immigration qui contient des dispositions très dures est pratiquement contesté. Dans ces circonstances, étant donné l'argent dont les amis de H. K. Thaw peuvent évidemment disposer et l'obligation qui incombe au gouvernement de défendre la constitutionnalité de la loi pour réglementer l'immigration, il n'est pas probable que la décision du premier tribunal appelé à se prononcer soit acceptée. Récentement le gouvernement a porté jusqu'au Conseil Privé une cause qui mettait en doute son droit d'arrêter un homme dans le but de l'extrader, et la question en litige dans l'affaire Thaw est encore plus grave. Le défendeur, comme on peut l'appeler maintenant, sera heureux de payer toutes les procédures qui le tiennent en dehors de son pays. On aurait désiré que les choses prissent un autre cours. Harry K. Thaw ne peut être considéré un visiteur agréable même par ceux que son cas apitoie. L'endroit d'où il vient et où il fut envoyé par la loi de son pays est le lieu où il devrait être jusqu'à ce que la loi de son pays l'a rendu libre. Mais nous nous trouvons en face d'un fait et non d'une théorie. Tout ce que l'on peut espérer, c'est que les procédures nouvelles soient

L'INSTRUCTION PUBLIQUE DANS QUEBEC

XIV

Coût de l'instruction et gratuité scolaire

On entend dire souvent que l'instruction publique coûte cher dans la province de Québec.

Quelques chiffres à ce sujet nous mettront au courant. Le coût de l'instruction publique dans notre province a été, en 1910, de \$5,711,691 (voir rapport, p. 254 — écoles élémentaires, modèles et académiques) ; en 1911, de \$6,224,146 (voir rapport, p. 300), et dans ces deux montants sont représentées les contributions mensuelles.

Le nombre d'élèves inscrits en 1910, avoisons vu, fut de 374,547 et en 1911, de 389,123. Ce qui donne par tête sur inscription \$15.60 en 1910 et \$16.25 en 1911. Comme présence moyenne pour ces deux années, nous avons 293,035 et 301,678, soit \$19.00 par tête sur présence moyenne en 1910, et \$20.00 en 1911.

Mettions en regard Ontario, la Nouvelle-Ecosse, la Colombie et les Etats-Unis.

ONTARIO : — Coût total des écoles publiques et séparées : en 1910, \$9,343,202 ; en 1911, \$9,904,284. — Par tête sur inscription en 1910, \$20.34 ; en 1911, \$21.53. Par tête sur présence moyenne : en 1910, \$33.44 ; en 1911, \$35.12 (voir rapport 1912, p. XVII).

NOUVELLE-ECOSSE : Coût total en 1910, \$1,265,233 ; en 1911, \$1,329,674. Par tête sur inscriptions 1910, \$12.60 ; 1911, \$13.00. Par tête sur présence moyenne : 1910, \$19.28 ; 1911, \$21.70.

COLOMBIE : Coût total en 1911, \$2,641,522. Par tête sur inscription, \$58.00 ; par tête sur présence moyenne, \$82.00.

Aux Etats-Unis, le coût moyen de l'instruction publique était de \$30.55 par tête sur présence moyenne, et en 1909 de \$31.65.

Si nous prenons les Etats séparément, toujours par tête d'élève sur présence moyenne, nous avons pour l'année 1910 :

Nevada	\$72.34	New-Hampshire	32.45
Columbia	63.69	Indiana	31.53
Californie	59.01	Kansas	28.96
Montana	58.44	Missouri	26.61
Washington	56.99	Vermont	26.33
Dakota Nord	52.07	Maine	25.51
New-Jersey	51.03	Maryland	25.49
Colorado	50.14	West Virginia	22.33
Arizona	49.88	Louisiane	21.10
New-York	48.39	New-Mexico	20.27
Dakota Sud	47.79	Delaware	19.91
Massachusetts	44.49	Texas	18.55
Illinois	42.87	Virginie	17.02
Rhode Island	42.16	Floride	16.88
Utah	42.04	Kentucky	15.83
Idaho	39.31	Arkansas	12.88
Pennsylvanie	38.88	Georgie	11.18
Ohio	38.75	Mississippi	9.49
Minnesota	38.71	Alabama	9.15
Oregon	38.51	Caroline du Nord	8.91
Nebraska	37.63	Oklahoma	8.67
Wyoming	36.38	Caroline du Sud	8.26
Connecticut	34.71		
Wisconsin	33.17		
Iowa	33.01		
Michigan	32.95		

(Cf Rapport de l'Instruction

Publique de la Nouvelle-Ecosse

1911, pp. XI et XII.)

Ceci nous amène naturellement à parler de "gratuité scolaire". On nous a tant vanté les bienfaits de cette réforme, qu'il paraît téméraire d'effleurer la question.

Jetons cependant un coup d'oeil sur les provinces canadiennes ; examinons où est la vérité, dans les lois ou dans la pratique.

La province d'Ontario, quant à elle, a l'instruction gratuite (Cf loi des écoles publiques, 1 Ed. VII, ch. 39, article 6). En 1907 cependant, les contribuables ont payé \$13.00 par tête sur inscription, et \$23.00 par tête d'élève sur présence moyenne ; en 1910, \$15.00 par tête sur inscription, et \$26.00 sur présence moyenne ; en 1911, \$17.00 par tête sur inscription, et \$27.00 sur présence moyenne (voir rapport 1912, p. XXVII).

En est-il de même dans les autres provinces où existe la gratuité scolaire ?

En NOUVELLE-ECOSSE : La gratuité scolaire date de 1865. Elle est contenue aujourd'hui au Ch. 2 des Statuts Révisés 1911 de la Nouvelle-Ecosse, Article 3 — Lois scolaires 1911. En 1864, immédiatement avant l'établissement de l'instruction gratuite, les contribuables payaient \$3.00 par tête d'élève sur l'inscription. En 1866, avec la gratuité scolaire, les élèves ont coûté aux contribuables par tête sur inscription \$4.00 ; par tête sur présence moyenne \$7.00. En 1910, les contribuables ont payé \$8.00 par tête sur inscription, \$13.00 sur présence moyenne. En 1911, \$9.00 sur inscription, \$14.00 sur présence moyenne (Cf Rapport 1911, pp. IX et X).

Dans l'ALBERTA : 1910, taxes, \$1,278,013. Elèves inscrits, 55,307, soit \$23.00 par tête. Présence moyenne, 29,611, soit \$43 par tête (Cf Rapport, p. 23). En 1911, la proportion des contribuables est de \$25.00 par tête sur inscription, \$48.00 sur présence moyenne (Cf rapport, p. 22).

Dans la SASKATCHEWAN : 1910, taxes, \$1,369,531 (Cf Rapport, p. 28). Elèves inscrits, 63,964, soit \$21.00 par tête ; présence moyenne : \$3,731, soit \$40.

En COLOMBIE : 1912 — Payé par les contribuables, \$2,730,774. (Cf p. A 14, Rapport 1912). Elèves inscrits, 50,170, soit \$54 par tête ; présence moyenne, \$7,568, soit \$72.

THAW SÉRÉNADÉ DANS SA PRISON

Le fugitif de Matteawan est la coqueluche de Coaticook.
— L'avocat Jérôme est moins populaire. — L'enquête sur l'accusation de jeu portée contre lui est remise. — Le magistrat McKee fait un sermon au District Attorney.

LA COMMISSION D'IMMIGRATION AURAIT AGI ILLEGALEMENT

Coaticook, 7. — Aucun fait nouveau ne s'est produit dans l'affaire Thaw depuis l'émotive journée de vendredi.

Le détenu est cependant de plus en plus populaire : hier la fanfare de Coaticook l'a surnommé sous les fenêtres de sa cellule. Le devoir moral du conseil fut appliqué sans le Roi, pendant que la foule criait : Trois hurrahs pour Thaw ! Ordinairement la fanfare joue dans le parc, mais les musiciens n'ont pas résisté à la tentation d'aller s'installer Thaw au milieu d'une foule enthousiaste.

L'arrivée du double bref de prohibition et d'habes corpus, vendredi soir, a été aussi l'occasion d'une manifestation de sympathie à l'adresse de Thaw.

William Travers Jerome ne comparait pas avant le 11 septembre. Me Verret qui a comparu pour lui a demandé l'ajournement à cette date. Le cautionnement de \$500 a été fourni par l'hôtelier Rousseau. Thaw qui aime à faire des boutades a déclaré à des propos qu'il renouvellerait la somme à M. Rousseau si Jérôme ne comparait pas.

LE JUGE N'EST PAS CONTENT

Le magistrat McKee en accordant la remise de l'enquête Jérôme fit une verte sortie contre l'avocat de New-York. L'assistance applaudissait à tout rompre.

Le juge McKee n'a pas caché son mécontentement quand il a appris que M. Jérôme était de l'autre côté de la frontière : "M. Jérôme, dit-il, pense peut-être qu'à Coaticook on peut jouer au poker dans les rues, mais nous nous appliquons à faire nous lui montrons qu'il ne peut pas venir ici jouer aux cartes devant nos enfants. Il sera poursuivi jusqu'au bout."

"Nos relations avec le barreau américain sont cordiales, mais nous ne devons pas être respectés."

Le juge McKee a d'abord disposé à confier la caution, mais M. Verret, l'avocat, lui fit remarquer qu'il ferait ainsi perdre une somme d'argent à deux citoyens canadiens sans causer le moindre tort à M. Jérôme. Le juge décida alors de maintenir la caution.

CONFLIT INTERNATIONAL (?)

Ottawa, 7. — Le Journal déclare que l'arrestation de Jérôme, représentant de l'Etat de New-York, à Coaticook, peut faire surgir un différend international.

Le département fera une enquête minutieuse sur l'arrestation du brillant avocat et si cette arrestation n'a pas été faite conformément aux prescriptions de la loi, il sera fait des excuses à l'Etat de New-York.

On fait remarquer que les officiers qui ont opéré l'arrestation de Jérôme n'avaient en vue que la sauvegarde de la morale, ils auraient aussi arrêté ceux qui jouaient avec Jérôme.

L'arrestation de Jérôme a dégoûté les officiers du département et on espère que l'Etat de New-York fera une enquête.

COURTES DÉPÊCHES

DUEL ENTRE POLITICIENS

Diaz, 8. — Un duel a eu lieu pour un motif purement privé entre le docteur Peasgood, conseiller municipal et M. Miles, conseiller sénatorial de Londres. Après plusieurs ripostes, ce dernier a été blessé au flanc. La blessure est sans conséquence.

POUDRE SUSPECTE

Toulon, 8. — Par ordre de M. Baudin, ministre de la marine, on a jeté à la mer quatre cents caisses de poudre, reconnue suspecte.

LE CINEMA IMMORAL

Como, Italie, 8. — La police a interdit les représentations cinématographiques du meurtre de Charlton.

TOUTE UNE CARAVANE SE NOIE

Simla, Inde, 8. — Cent cinquante personnes se sont noyées samedi en essayant de traverser à gué la rivière Beas, dans le district de Punjab. La caravane, composée de plusieurs familles, s'en allait visiter une exposition. La rivière est très large à l'endroit où ils tentèrent la traversée et les flots se grossirent soudain entraînant cent cinquante personnes avec eux.

LE SUFFRAGE FEMININ

Sacramento, 8. — Un certain nombre de femmes de la noblesse anglaise ont écrit à l'évêque épiscopal du diocèse de Sacramento, pour s'informer des résultats obtenus avec le suffrage féminin en Californie. Le révérend Moreland a répondu que le suffrage féminin avait eu pour résultat de forcer le gouvernement à légiférer avec plus de soin et de sagesse.

Une réception au Père Plantier, à Laval, hier

LE DIRECTEUR DE L'ECOLE SOCIALE POPULAIRE DE REIMS EST ACCLAMÉ A LAVAL, HIER. — LE RELEVEMENT CHRETIEN EN FRANCE.

La première d'une série de conférences a été donnée hier après-midi à l'université Laval, par le R. P. Plantier, S.J., sous la présidence de Mgr Gauthier.

Le directeur de l'Ecole Sociale Populaire de Reims, venu au Canada à la demande de l'E. S. P. de Montréal, pour faire connaître l'œuvre salutaire de l'abbé Leroy, considéré comme l'un des instruments les plus puissants pour le relèvement chrétien en France, a fait exposé de la fondation de l'E. S. P. de Reims et du but qu'elle poursuit.

Il y a dix ans que l'abbé Leroy, voyant avec peine l'anarchie, le socialisme et l'individualisme régnant en France, a voulu par toute la France ainsi qu'à l'étranger, fonder l'œuvre qui devait arrêter les progrès accomplis par les ouvriers du mal, qui cherchaient à déchristianiser le prolétariat et menaçaient de faire crouler l'édifice social, en promettant à l'ouvrier la diminution des heures de travail et l'augmentation indéfinie des salaires.

Comme la classe laborieuse ajoutait foi à ces promesses fallacieuses, le danger devenait toujours de plus en plus grand.

Au moyen de publications, de revues, de tracts, d'albums et de cartes postales illustrées, l'E. S. P. parvint enfin à enrayer la marche des fausses doctrines, ouvrant les yeux aux classes ouvrières.

Dans sa campagne de régénération sociale, l'œuvre de l'abbé Leroy s'adresse surtout aux jeunes gens et aux jeunes filles, qui ont le plus besoin d'une aide de tous les instants. Le nombre actuel des collaborateurs de ses différentes publications atteint le chiffre de trois cents.

De tous les diocèses de France, on est venu à l'organisation de ce qu'on est convenu d'appeler les Journées féminines syndicales, l'Ecole Sociale Populaire peut plus facilement se mettre en contact avec le peuple pour traiter de ses intérêts.

Le congrès qu'elle a organisé à Reims au cours de l'an dernier a été sans contredit l'un des événements les plus saillants du monde catholique français.

De tous les diocèses de France, on est venu à l'organisation de ce qu'on est convenu d'appeler les Journées féminines syndicales, l'Ecole Sociale Populaire peut plus facilement se mettre en contact avec le peuple pour traiter de ses intérêts.

Le congrès qu'elle a organisé à Reims au cours de l'an dernier a été sans contredit l'un des événements les plus saillants du monde catholique français.

De tous les diocèses de France, on est venu à l'organisation de ce qu'on est convenu d'appeler les Journées féminines syndicales, l'Ecole Sociale Populaire peut plus facilement se mettre en contact avec le peuple pour traiter de ses intérêts.

Le congrès qu'elle a organisé à Reims au cours de l'an dernier a été sans contredit l'un des événements les plus saillants du monde catholique français.

De tous les diocèses de France, on est venu à l'organisation de ce qu'on est convenu d'appeler les Journées féminines syndicales, l'Ecole Sociale Populaire peut plus facilement se mettre en contact avec le peuple pour traiter de ses intérêts.

Le congrès qu'elle a organisé à Reims au cours de l'an dernier a été sans contredit l'un des événements les plus saillants du monde catholique français.

De tous les diocèses de France, on est venu à l'organisation de ce qu'on est convenu d'appeler les Journées féminines syndicales, l'Ecole Sociale Populaire peut plus facilement se mettre en contact avec le peuple pour traiter de ses intérêts.

Le congrès qu'elle a organisé à Reims au cours de l'an dernier a été sans contredit l'un des événements les plus saillants du monde catholique français.

De tous les diocèses de France, on est venu à l'organisation de ce qu'on est convenu d'appeler les Journées féminines syndicales, l'Ecole Sociale Populaire peut plus facilement se mettre en contact avec le peuple pour traiter de ses intérêts.

Le congrès qu'elle a organisé à Reims au cours de l'an dernier a été sans contredit l'un des événements les plus saillants du monde catholique français.

De tous les diocèses de France, on est venu à l'organisation de ce qu'on est convenu d'appeler les Journées féminines syndicales, l'Ecole Sociale Populaire peut plus facilement se mettre en contact avec le peuple pour traiter de ses intérêts.

Le congrès qu'elle a organisé à Reims au cours de l'an dernier a été sans contredit l'un des événements les plus saillants du monde catholique français.

De tous les diocèses de France, on est venu à l'organisation de ce qu'on est convenu d'appeler les Journées féminines syndicales, l'Ecole Sociale Populaire peut plus facilement se mettre en contact avec le peuple pour traiter de ses intérêts.

Le congrès qu'elle a organisé à Reims au cours de l'an dernier a été sans contredit l'un des événements les plus saillants du monde catholique français.

De tous les diocèses de France, on est venu à l'organisation de ce qu'on est convenu d'appeler les Journées féminines syndicales, l'Ecole Sociale Populaire peut plus facilement se mettre en contact avec le peuple pour traiter de ses intérêts.

Le congrès qu'elle a organisé à Reims au cours de l'an dernier a été sans contredit l'un des événements les plus saillants du monde catholique français.

De tous les diocèses de France, on est venu à l'organisation de ce qu'on est convenu d'appeler les Journées féminines syndicales, l'Ecole Sociale Populaire peut plus facilement se mettre en contact avec le peuple pour traiter de ses intérêts.

Le congrès qu'elle a organisé à Reims au cours de l'an dernier a été sans contredit l'un des événements les plus saillants du monde catholique français.

De tous les diocèses de France, on est venu à l'organisation de ce qu'on est convenu d'appeler les Journées féminines syndicales, l'Ecole Sociale Populaire peut plus facilement se mettre en contact avec le peuple pour traiter de ses intérêts.



VISON

Vous trouverez facile de faire votre choix parmi

Notre Assortiment Complet et Varié de Vison

NOTRE CATALOGUE est maintenant prêt et vous sera envoyé par la poste sur demande

McComber & Cummings

373 rue St-Paul, coin St-Sulpice

LE DÉPUTÉ AVIATEUR

M. Girod, député du Doubs, a terminé son voyage aérien avec le capitaine Barès

(Service particulier)

Paris, 8. — Le capitaine Barès et son passager, M. Girod, député du Doubs, ont terminé aujourd'hui leur voyage aérien à travers la France, ayant couvert plus de 2,000 kilomètres.

Un seul incident vint troubler ce beau voyage : c'était près de Pontarlier, le 24 août.

Le pilote et l'observateur volaient à une hauteur de 1,500 mètres sur la région montagneuse qui borde la Suisse du côté de Neuchâtel, lorsqu'ils furent attirés à Morteville, dans un terrain marécageux. Un patin fut enfoncé, ce qui provoqua la rupture de plusieurs fils tendeurs. Un de ces fils s'étant enroulé sur l'hélice, celle-ci fut brisée.

L'appareil fut immobilisé pendant trois jours, mais malgré l'attente, le pilote et le passager s'en tirèrent indemnes.

Interviewé à sa descente d'aéronef, M. Girod a fait la déclaration suivante : "J'ai volé parce qu'avant de parler de certaines choses à la tribune

de la chambre, j'ai voulu mettre la main à la pâte, savoir, connaître et juger en homme qui a appris réellement."

"J'ai suivi avec attention les variations de temps et de température et j'ai rapporté de précieux renseignements pour les autres et pour moi-même."

"Le 20 août, à 500 mètres, malgré un brouillard assez épais par moments, nous distinguions ce qui se passait à terre. Les citadins et les paysans nous ont dit, au contraire, que notre appareil avait été entendu, mais qu'on ne l'avait pas vu. Ainsi, première conclusion : il y a des circonstances atmosphériques telles qu'un aéronef peut observer, sans être aperçu. Il peut exécuter sa mission sans qu'on puisse lui tirer dessus."

Le député du Doubs a ajouté qu'il avait fait d'autres observations dont il ne pouvait parler pour le moment, mais qu'il les exposerait à la tribune de la Chambre.

"Avec un pilote comme le capitaine Barès, a dit M. Girod en terminant, ce voyage d'études s'est changé en voyage d'agrément."

Hart restera en prison tant que les papiers nécessaires à la déportation ne seront pas arrivés d'Ottawa.

ENTRE POLONAIS

Delay Andrejczek, un Polonais, âgé de 32 ans, a été traduit samedi dernier devant le magistrat Lafontaine, accusé d'avoir causé des blessures corporelles graves à un de ses compatriotes, du nom de David Zeury. Ce dernier, qui est encore sous traitement à l'hôpital, n'a pas pu comparaître. Le juge a renvoyé la cause à vendredi prochain.

TUE PAR UN CHOC ELECTRIQUE

Un ouvrier électricien, J. B. Daoust, 32 ans, 75, rue Leroux, a été tué par un violent choc électrique, samedi après-midi, à Dorval Station.

Leroux travaillait pour le compte de la compagnie Dietrich Limitée. Le corps transporté à la Morgue a été identifié par deux de ses frères.

ACCUSES DE CAMBRIOLAGE

L'on a opéré samedi dernier, l'arrestation de trois individus, Arthur Bernier, Lionel Isidore et Julien Carter, accusés d'avoir pénétré par effraction dans l'établissement de D. H. Hogg, 374 rue Sainte-Catherine Ouest et d'y avoir volé pour \$400 de marchandises. L'on croit que ce trio est aussi l'auteur de nombre d'autres vols commis depuis quelque temps dans l'ouest de la ville.

Les détectives Tierney et Forget ont arrêté samedi soir un nommé Cloutier au moment où il essayait de se sauver d'un bar, rue Saint-Laurent, où il venait de pénétrer par effraction.

LA LUMIERE SE FAIT

La lumière commence quelque peu à se faire sur l'accident d'auto survenu vendredi soir coin des rues Saint-Viateur et Wiseman, où un agent de police trouva une auto toute fracassée, n'ayant ni phares, ni lanternes, ni licence. Aux hôpitaux, personne n'avait été transporté, et qui plus est l'auto n'avait pas été réclamée. Ce n'est qu'après que M. Du Castel, 513 rue Saint-Henri, téléphona à la police disant que l'auto était la sienne. M. Du Castel louait sa machine à Elie Mayer, 1171 rue Saint-Hubert, vendredi midi; Paul Mayer fils vint chercher l'auto au garage, et depuis l'on n'en entendit plus parler. M. Mayer ne connaît rien de l'accident, et comme son fils était absent, la police ne put obtenir aucun détail.

ACCUSE DE VOL A SUBURBY

Joseph Beshwaty accusé d'avoir obtenu des marchandises sous fausses représentations de l'American Jewellery a été arrêté vendredi à Suburby, Ont. Le prévenu a comparu ce matin.

Les grands mariages

(Service particulier)

Saint-Louis, Mo., 8. — Mlle Isabelle Vallée, fille du docteur et de Mme Jules F. Vallée, une jeune fille reconnue pour sa grande beauté et dévouée, il y a deux ans, à New-Port, la plus jolie fille d'Amérique, vient d'être mariée au prochain mariage avec M. James Hope Nelson, fils aîné de sir William Hope Nelson, un baronnet anglais.

Le mariage aura lieu à Saint-Louis au mois d'octobre. Puis la jeune mariée ira avec son futur de meubler sur le domaine ancestral de ses parents à Moreton-in-Marsh.

PETITES ANNONCES Cartes Professionnelles

SITUATIONS VACANTES

APPRENTIS DEMANDES

APPRENEZ à devenir un barbier moderne. Chance exceptionnelle. Quelques semaines suffisent. Professeurs de 18 à 26 années d'expérience. Outils gratuits. Positions assurées. S'adresser : Modern Barber College, 62 Boul. Saint-Laurent, Montréal.

A VENDRE

A vendre express pour laitiers, automobiles, victorias, bogheis, etc. Bon marché, chez Ulric Roy & Co, 1141 Ave. Papineau.

A VENDRE

A vendre hôtels, épiceries, magasins de cigares, meubles, etc. pour louer des chambres, salles à manger, clos de bois, pharmacie, moulin à scie, photographie, etc. Si vous désirez vendre votre commerce, adressez-vous Jean Castelli, 120 Sainte-Catherine Est, Bâtisse "La Patrie". (Etabli depuis 23 ans).

A VENDRE

A vendre hôtels, épiceries, magasins de cigares, meubles, etc. pour louer des chambres, salles à manger, clos de bois, pharmacie, moulin à scie, photographie, etc. Si vous désirez vendre votre commerce, adressez-vous Jean Castelli, 120 Sainte-Catherine Est, Bâtisse "La Patrie". (Etabli depuis 23 ans).

DIVERS

ARGENT A PRETER

NOUS REGLERONS toutes vos dettes. Vous transigez seulement avec nous, paiements faciles, sans intérêts; entrevue personnelle seulement. Léon Racicot, successeur de Demers & Léon, 17 Côte Place d'Armes.

PERSONNES

Toutes les personnes portant une jambe artificielle sont invitées à envoyer leurs noms et adresse au sousigné pour recevoir gratuitement par maille quelque chose de ses intérêts. S'adresser à M. A. Delema, boîte postale No 804, Montréal.

PERDU

Un porte-monnaie contenant \$100.00 en billets de dix dollars, et une pièce de monnaie belge, perdu sur le train de Sainte-Anne de Beauré à Toronto, le 27 juillet au 5 août. Une bonne récompense à celui qui le ramènera à Clément Boutet, Stony Point, Ont.

SERRURES

Spécialité de clefs et serrures. Nous faisons tous les genres de clefs à cylindres Yale, etc. Réparations en tout genre. Parapluies réparés et recouverts, au No 182 rue Sanguin, près Sainte-Catherine (Nous allons à domicile).

MAISONS D'EDUCATION

INTERNATIONAL Business College
198 Sainte-Catherine Ouest, Montréal
Fondé en 1895
REOUVERTURE LE 13 AOUT
Prospectus sur demande. Tél. Main 309
Angus Casa. Prince.

Université Laval à Montréal

FACULTE DE DROIT

Reouverture des cours, le mardi, 9 septembre, à 9 heures du matin. E. Lafontaine, secrétaire.

AVIS LEGAUX

PROVINCE DE QUEBEC, district de Montréal, Cour de Circuit No. 3783. — L. A. David, demandeur, vs. O. Martin, défendeur. Le dix-septième jour de septembre 1913, à dix heures de l'avant-midi, au domicile du dit défendeur, au No. 481, rue Sainte-Catherine, en la cité de Westmount, district de Montréal, seront vendus par autorité de justice les biens et effets du dit défendeur, saisis en cette cause, consistant en un lot de 70 cordes de bois franc, de chauffage, de 3 pieds de long, conditions : argent comptant. J. E. DESMARAIS, H.C.S., Montréal, 6 septembre 1913.

PROVINCE DE QUEBEC, district de Montréal, Cour de Circuit No. 1535. — La Cie M. Moody et Fils, demandeurs, vs. O. Martin, défendeur. Le dix-septième jour de septembre 1913, à dix heures de l'avant-midi, au domicile du dit défendeur, au No. 481, rue Sainte-Catherine, en la cité de Westmount, district de Montréal, seront vendus par autorité de justice les biens et effets du dit défendeur, saisis en cette cause, consistant en un lot de 70 cordes de bois franc, de chauffage, de 3 pieds de long, conditions : argent comptant. J. E. DESMARAIS, H.C.S., Montréal, 6 septembre 1913.

PROVINCE DE QUEBEC, district de Montréal, Cour de Circuit No. 1535. — La Cie M. Moody et Fils, demandeurs, vs. O. Martin, défendeur. Le dix-septième jour de septembre 1913, à dix heures de l'avant-midi, au domicile du dit défendeur, au No. 481, rue Sainte-Catherine, en la cité de Westmount, district de Montréal, seront vendus par autorité de justice les biens et effets du dit défendeur, saisis en cette cause, consistant en un lot de 70 cordes de bois franc, de chauffage, de 3 pieds de long, conditions : argent comptant. J. E. DESMARAIS, H.C.S., Montréal, 6 septembre 1913.

PROVINCE DE QUEBEC, district de Montréal, Cour de Circuit No. 1535. — La Cie M. Moody et Fils, demandeurs, vs. O. Martin, défendeur. Le dix-septième jour de septembre 1913, à dix heures de l'avant-midi, au domicile du dit défendeur, au No. 481, rue Sainte-Catherine, en la cité de Westmount, district de Montréal, seront vendus par autorité de justice les biens et effets du dit défendeur, saisis en cette cause, consistant en un lot de 70 cordes de bois franc, de chauffage, de 3 pieds de long, conditions : argent comptant. J. E. DESMARAIS, H.C.S., Montréal, 6 septembre 1913.

PROVINCE DE QUEBEC, district de Montréal, Cour de Circuit No. 1535. — La Cie M. Moody et Fils, demandeurs, vs. O. Martin, défendeur. Le dix-septième jour de septembre 1913, à dix heures de l'avant-midi, au domicile du dit défendeur, au No. 481, rue Sainte-Catherine, en la cité de Westmount, district de Montréal, seront vendus par autorité de justice les biens et effets du dit défendeur, saisis en cette cause, consistant en un lot de 70 cordes de bois franc, de chauffage, de 3 pieds de long, conditions : argent comptant. J. E. DESMARAIS, H.C.S., Montréal, 6 septembre 1913.

PROVINCE DE QUEBEC, district de Montréal, Cour de Circuit No. 1535. — La Cie M. Moody et Fils, demandeurs, vs. O. Martin, défendeur. Le dix-septième jour de septembre 1913, à dix heures de l'avant-midi, au domicile du dit défendeur, au No. 481, rue Sainte-Catherine, en la cité de Westmount, district de Montréal, seront vendus par autorité de justice les biens et effets du dit défendeur, saisis en cette cause, consistant en un lot de 70 cordes de bois franc, de chauffage, de 3 pieds de long, conditions : argent comptant. J. E. DESMARAIS, H.C.S., Montréal, 6 septembre 1913.

PROVINCE DE QUEBEC, district de Montréal, Cour de Circuit No. 1535. — La Cie M. Moody et Fils, demandeurs, vs. O. Martin, défendeur. Le dix-septième jour de septembre 1913, à dix heures de l'avant-midi, au domicile du dit défendeur, au No. 481, rue Sainte-Catherine, en la cité de Westmount, district de Montréal, seront vendus par autorité de justice les biens et effets du dit défendeur, saisis en cette cause, consistant en un lot de 70 cordes de bois franc, de chauffage, de 3 pieds de long, conditions : argent comptant. J. E. DESMARAIS, H.C.S., Montréal, 6 septembre 1913.

PROVINCE DE QUEBEC, district de Montréal, Cour de Circuit No. 1535. — La Cie M. Moody et Fils, demandeurs, vs. O. Martin, défendeur. Le dix-septième jour de septembre 1913, à dix heures de l'avant-midi, au domicile du dit défendeur, au No. 481, rue Sainte-Catherine, en la cité de Westmount, district de Montréal, seront vendus par autorité de justice les biens et effets du dit défendeur, saisis en cette cause, consistant en un lot de 70 cordes de bois franc, de chauffage, de 3 pieds de long, conditions : argent comptant. J. E. DESMARAIS, H.C.S., Montréal, 6 septembre 1913.

PROVINCE DE QUEBEC, district de Montréal, Cour de Circuit No. 1535. — La Cie M. Moody et Fils, demandeurs, vs. O. Martin, défendeur. Le dix-septième jour de septembre 1913, à dix heures de l'avant-midi, au domicile du dit défendeur, au No. 481, rue Sainte-Catherine, en la cité de Westmount, district de Montréal, seront vendus par autorité de justice les biens et effets du dit défendeur, saisis en cette cause, consistant en un lot de 70 cordes de bois franc, de chauffage, de 3 pieds de long, conditions : argent comptant. J. E. DESMARAIS, H.C.S., Montréal, 6 septembre 1913.

PROVINCE DE QUEBEC, district de Montréal, Cour de Circuit No. 1535. — La Cie M. Moody et Fils, demandeurs, vs. O. Martin, défendeur. Le dix-septième jour de septembre 1913, à dix heures de l'avant-midi, au domicile du dit défendeur, au No. 481, rue Sainte-Catherine, en la cité de Westmount, district de Montréal, seront vendus par autorité de justice les biens et effets du dit défendeur, saisis en cette cause, consistant en un lot de 70 cordes de bois franc, de chauffage, de 3 pieds de long, conditions : argent comptant. J. E. DESMARAIS, H.C.S., Montréal, 6 septembre 1913.

PROVINCE DE QUEBEC, district de Montréal, Cour de Circuit No. 1535. — La Cie M. Moody et Fils, demandeurs, vs. O. Martin, défendeur. Le dix-septième jour de septembre 1913, à dix heures de l'avant-midi, au domicile du dit défendeur, au No. 481, rue Sainte-Catherine, en la cité de Westmount, district de Montréal, seront vendus par autorité de justice les biens et effets du dit défendeur, saisis en cette cause, consistant en un lot de 70 cordes de bois franc, de chauffage, de 3 pieds de long, conditions : argent comptant. J. E. DESMARAIS, H.C.S., Montréal, 6 septembre 1913.

PROVINCE DE QUEBEC, district de Montréal, Cour de Circuit No. 1535. — La Cie M. Moody et Fils, demandeurs, vs. O. Martin, défendeur. Le dix-septième jour de septembre 1913, à dix heures de l'avant-midi, au domicile du dit défendeur, au No. 481, rue Sainte-Catherine, en la cité de Westmount, district de Montréal, seront vendus par autorité de justice les biens et effets du dit défendeur, saisis en cette cause, consistant en un lot de 70 cordes de bois franc, de chauffage, de 3 pieds de long, conditions : argent comptant. J. E. DESMARAIS, H.C.S., Montréal, 6 septembre 1913.

PROVINCE DE QUEBEC, district de Montréal, Cour de Circuit No. 1535. — La Cie M. Moody et Fils, demandeurs, vs. O. Martin, défendeur. Le dix-septième jour de septembre 1913, à dix heures de l'avant-midi, au domicile du dit défendeur, au No. 481, rue Sainte-Catherine, en la cité de Westmount, district de Montréal, seront vendus par autorité de justice les biens et effets du dit défendeur, saisis en cette cause, consistant en un lot de 70 cordes de bois franc, de chauffage, de 3 pieds de long, conditions : argent comptant. J. E. DESMARAIS, H.C.S., Montréal, 6 septembre 1913.

PROVINCE DE QUEBEC, district de Montréal, Cour de Circuit No. 1535. — La Cie M. Moody et Fils, demandeurs, vs. O. Martin, défendeur. Le dix-septième jour de septembre 1913, à dix heures de l'avant-midi, au domicile du dit défendeur, au No. 481, rue Sainte-Catherine, en la cité de Westmount, district de Montréal, seront vendus par autorité de justice les biens et effets du dit défendeur, saisis en cette cause, consistant en un lot de 70 cordes de bois franc, de chauffage, de 3 pieds de long, conditions : argent comptant. J. E. DESMARAIS, H.C.S., Montréal, 6 septembre 1913.

PROVINCE DE QUEBEC, district de Montréal, Cour de Circuit No. 1535. — La Cie M. Moody et Fils, demandeurs, vs. O. Martin, défendeur. Le dix-septième jour de septembre 1913, à dix heures de l'avant-midi, au domicile du dit défendeur, au No. 481, rue Sainte-Catherine, en la cité de Westmount, district de Montréal, seront vendus par autorité de justice les biens et effets du dit défendeur, saisis en cette cause, consistant en un lot de 70 cordes de bois franc, de chauffage, de 3 pieds de long, conditions : argent comptant. J. E. DESMARAIS, H.C.S., Montréal, 6 septembre 1913.

PROVINCE DE QUEBEC, district de Montréal, Cour de Circuit No. 1535. — La Cie M. Moody et Fils, demandeurs, vs. O. Martin, défendeur. Le dix-septième jour de septembre 1913, à dix heures de l'avant-midi, au domicile du dit défendeur, au No. 481, rue Sainte-Catherine, en la cité de Westmount, district de Montréal, seront vendus par autorité de justice les biens et effets du dit défendeur, saisis en cette cause, consistant en un lot de 70 cordes de bois franc, de chauffage, de 3 pieds de long, conditions : argent comptant. J. E. DESMARAIS, H.C.S., Montréal, 6 septembre 1913.

PROVINCE DE QUEBEC, district de Montréal

LES ARTISANS CELEBRENT LEUR FETE PATRONALE

Mgr Leblanc, évêque de Saint-Jean, officie pontificalement à la messe. — Huit cents convives au banquet

Les Artisans Canadiens-français ont célébré d'une manière grandiose leur fête patronale hier. Prés de 5,000 membres défilèrent dans la procession, qui se mit en marche au square George-Étienne, rue Notre-Dame, pour se rendre à l'église de Côte Saint-Paul, où ils furent reçus par M. le curé Brissette. A 11 heures, une grand-messe pontificale fut célébrée par Mgr Leblanc, évêque de Saint-Jean, N.B. M. le chanoine Lepailleur agissait comme archidiacre. Les abbés L'Archevêque et R. Dorval comme diacre et sous-diacre d'honneur. Les abbés Côté et Delongchamps avaient la charge de diacre et de sous-diacre d'office. Le maître des cérémonies était M. l'abbé Roméo Caillé.

La partie musicale était excellente. La troisième messe en mi de M. le chanoine fut rendue avec brio. Les solistes étaient MM. E. Lacroix, E. Laviolette, E. Perron. Le chœur de chant était sous la baguette de M. E. Dufort, maître de chapelle. M. F. X. Paquette jouait l'orgue.

Le sermon de circonstance fut donné par M. l'abbé Borelle. Il parla de la nécessité des sociétés catholiques de mutualité. Durant la messe, il y eut distribution de pain bénit. La quête fut faite par MM. Lefebvre, Debuies, Bertrand et Bédard.

Vers 1 heure, huit cents convives s'installèrent pour le banquet, dans le sous-sol de l'église. M. l'abbé L'Archevêque, président général de la société, avait à ses côtés Mgr Leblanc, M. L. J. Gauthier, député de Saint-Hyacinthe, le maire Lavallée, M. le chanoine Lepailleur, M. le curé Brissette, l'abbé Richard, l'abbé L'Archevêque, M. P. Cousineau, l'échevin Poissant, etc. Plusieurs saints furent portés. Celles du Pape, de Georges, V du clergé, par M. L. Gauthier, M. le chanoine Lepailleur répondit au nom du clergé avec l'éloquence qu'on lui connaît. Il assure "que le clergé a bonne santé et qu'on peut tout juste lui souhaiter de la conserver."

Mgr Leblanc, dans son discours, exprime sa reconnaissance aux Canadiens-français. "C'est à vous, dit-il, que nous devons d'avoir conservé notre belle langue française; c'est grâce à vos prêtres, à vos missionnaires qui sont venus porter là-bas, la bonne parole, c'est-à-dire l'Evangile." Il termine en souhaitant aux Artisans, (il en est un), un avenir prospère. Puis portèrent tour à tour la parole, M. le curé Brissette, M. l'abbé L'Archevêque. Celui-ci nous a parlé de "la foi extraordinaire des Acadiens qui éclipse même celle des Canadiens". Il traite ensuite de la société acadienne de l'Assomption qui a réussi à fonder une caisse pour permettre aux fils des sociétaires de goûter aux bienfaits de l'éducation.

Ensuite fut portée la santé du Canada et du gouvernement fédéral. M. le député L. J. Gauthier fut chargé de répondre.

"L'orateur parle des dangers qui menacent la race française au Canada, qu'il dit être de deux sortes, les ennemis du dedans et ceux du dehors. "Les premiers, dit-il, se subdivisent en deux, ceux qui parlent notre langue, mais ne possèdent pas notre religion, et ceux qui professent notre religion, mais ne parlent pas notre langue."

"Il faut lutter, dit-il; il faut une lutte organisée avec un soin tel qu'elle puisse prévenir tous les efforts de nos ennemis."

M. Philémon Cousineau répond à la santé portée au gouvernement de Québec: "Il remercie les Artisans d'être venus célébrer leur fête patronale dans le comté qu'il représente. Il dit aussi que le seul danger qui est pour notre race, il vient de nous-mêmes: "Ne protestons pas tant, et agissons."

La santé de la ville de Montréal est portée par le Dr Cloutier. M. le maire A. Lavallée y répond. Il assure que Montréal est une très grande ville, sinon dans l'opinion de ses habitants, du moins dans celle des étrangers. Il cite à cet appui plusieurs faits qui sont arrivés durant son voyage dans l'Ouest Canadien et les Etats-Unis.

La santé des Artisans fut portée par M. J. A. Labelle, aviseur légal de la société; celle des sociétés sœurs par M. Bédard.

On eut la gracieuseté de porter une santé à la presse.

M. Dulpé, du comité exécutif de la société, en fut chargé. M. Lionel Lévesque, de la "Presse" y répondit.

M. Napoleon Deschamps était l'organisateur général de cette belle fête.

Voici les membres du comité des Artisans Canadiens-Français:

Officiers honoraires: — Aumônier d'honneur: Mgr Paul Bouché, archevêque de Montréal; président d'honneur: Sir Wilfrid Laurier, membre du Conseil Privé; vice-président d'honneur: Sir Lomer Gouin, premier ministre de Québec; vice-président d'honneur: L'hon Dr J. O. Réaume, ministre des travaux publics d'Ontario.

Aumôniers: — Aumôniers généraux: M. le chanoine G.-M. Lepailleur, assistant aumônier général pour la province d'Ontario, M. le chanoine L.-N. Campeau, archevêché, Ottawa, Ont.; assistant aumônier-général pour les Provinces Maritimes, M. le curé A. L'Archevêque, Cocagne, N.B.

Exécutif: — Président: M. Ludger Gravel; 1er vice-président: M. L. J. Gauthier; 2e vice-président: M. T. Brasseur.

Directeurs: — MM. Nap. Deschamps, L. G. Bertrand, Camille Paquet, Dr J. A. Rouleau, Rodolphe Bédard, Alcide Dulpé, Dr J. E. Racicot, Nap. Champagne, C. M. Léger, C. J. E. Bazin, Dr N. Cloutier, J. M. Dupont.

Officiers: — Sec.-trés.-gén.: M. Henri Roy; ass. du sec.-trés.-gén.: M. Louis Fontaine; médecin en chef: Dr A. E. Jeannotte; aviseur: M. J. A. Labelle, C. R.; bureau médical: Dr Alex. Germain, Dr Jos. Gauvreau; notaires: M. J. R. Mainville; auditeurs: M. W. Lamarre, M. T. G. Bertrand.

Organisateurs: — MM. Nap. Lachance, O. A. Bourke, Alf. Fortier, V. E. Guévremont, Albert Lacroix, A. F. Haché, A. R. Archambault et A. G. Routhier.

L'IMMEUBLE

L. P. Fournier à Maurice Meunier, la partie nord-est du lot 1667-8, la partie sud-est du lot 1507-8 et 10, quartier Saint-Antoine, avec maisons rue Overdale, pour \$59,000.

Le protonotaire de la Cour Supérieure à E. A. Bernard, le lot 295 et une partie du lot 294, quartier Saint-Antoine, avec maisons rue des Seigneurs, pour \$32,650.

B. Groulx à A. Jamin, le lot 535, paroisse Saint-Laurent, et une étendue de 36 arpents et 66 perches, pour \$30,000.

Mme E. Legault à J. R. Clauset, le lot 8-494, Côte Saint-Louis, avec maisons Nos 842 à 848, rue de Saint-Valier, quartier Saint-Denis, pour \$20,000.

B. Josephson à L. Bernstein, les lots 165-54 à 57, Côte Saint-Louis, avec maisons Nos 68 rue Carrière, quartier Saint-Denis, pour \$16,000.

A. Cherer à C. Ratté, une partie du lot 11-227 et 228, Côte Saint-Louis, avec les Nos 2060 à 2066, rue Saint-Laurent, pour \$16,000.

R. Leduc à Mme C. Deslin, les lots 179-204 et 205, avec maisons 278 à 284 avenue Addington, Notre-Dame de Grâce, pour \$13,000.

Fontaine à J. R. Gauthier, le lot 386-131, avec maisons Nos 503 à 509, rue Saint-Antoine, pour \$12,000.

Soo Hoo Gon à Wong Quai, le lot 543, quartier Saint-Laurent, avec maisons, rue Lagachetière, pour \$9,000.

J. B. Villotidit Latour à U. Sans-regret, la moitié des lots 227 et 228 quartier Sainte-Marie, avec maisons, pour \$7,750.

A. Crépeau à A. Charron, une partie du lot 564 et 5, quartier Sainte-Marie, avec maisons, rue Dorion, pour \$7,500.

N. Carrière à Mme N. Sperber, le lot 908, quartier Saint-Louis, avec maison No 330 avenue Laval, pour \$5,000.

L. Goldstein à A. Pichette, une partie du lot No 865, quartier Saint-Louis, avec maisons Nos 45 et 45a, avenue Colonial, pour \$4,200.

L'industrie de la banane

Port Limón, Costa-Rica, 8. — Grâce à son énorme production de bananes, Costa-Rica est devenue l'un des comtés les plus riches et les plus importants de toute l'Amérique Centrale. Les habitants attendent avec anxiété l'issue de la discussion sur le nouveau tarif américain. Presque tous demandent le maintien actuel des choses, c'est-à-dire l'entrée en franchise des bananes aux Etats-Unis.

Costa-Rica a modernisé de plus en plus. Quant au commerce, il s'en est fait l'an dernier pour plus de \$18,000,000 avec l'étranger.

TORTUREE PAR LE TERRIBLE ECZEMA

OBLIGEE DE PORTER DES GANTS DE CAOUTCHOUC JUSQU'A CE QUE "FRUIT-A-TIVES" L'EUT GUERIE.

Grande Ligne, Qué., 2 Janv., 1910.

"Ma femme a souffert pendant trois ans de l'eczéma sur les mains, ce qui rendait ses mains presque inutilisables. Le médecin lui prescrivit différents onguents, mais aucun ne lui fut d'effet. Il lui conseilla aussi de porter des gants de caoutchouc (elle en a usés trois paires).

"Je lui ai persuadé, comme dernier moyen d'employer "Fruit-a-tives". Le résultat fut merveilleux. Ses mains sont maintenant guéries. Nous attribuons tous deux notre excellente santé actuelle à "Fruit-a-tives".

N. JOUBERT."

"Fruit-a-tives" guérit positivement toutes les maladies de la peau parce qu'est le meilleur remède au monde pour guérir le sang.

50c la boîte, 6 pour \$2.50 — boîte d'essai 25c. Chez tous les marchands où de "Fruit-a-tives" Limited, Ottawa.

DANS LE MONDE OUVRIER

CONGRES CONTRE LE CHOMAGE

Paris, 8. — On mande de Gand que M. Bourgeois a présidé aujourd'hui le congrès international contre le chômage. Les résultats de la statistique internationale ont été examinés; une commission a été nommée qui étudiera le problème de l'émigration.

GREVE TERMINEE A LONDRES

Londres, 7. — La grève des électriciens, qui sont sous le contrôle du Ministère des Travaux Publics a été réglée hier. Cette grève avait suivi celle des peintres-décorateurs. Parmi ces électriciens, il y avait des employés des palais de Buckingham et St. James, de l'Hôtel des Postes, de la Tour de Londres et de plusieurs autres édifices publics.

AUTOUR DU TEMPLE DU TRAVAIL

Pour peu que le mouvement continue, le Temple du Travail finira par être complètement délaissé par les unions ouvrières, qui y tiennent leurs assemblées.

Après l'union Typographique, les électriciens, les machinistes, les mouleurs, les peintres et autres, voici que l'union des pressiers et aides-pressiers vient à son tour de quitter le vieux édifice de la rue Saint-Dominique. En effet, à sa dernière assemblée, mercredi dernier, cette union a décidé qu'à partir du 1er octobre prochain, elle ne tiendra plus ses assemblées au Temple du Travail, mais dans la salle de l'Alliance Nationale, 235 rue Beaudry, où un bon nombre d'unions ouvrières tiennent déjà leurs réunions. Dans les milieux ouvriers, on n'aime pas beaucoup fréquenter le Temple du Travail. Situé derrière le marché Saint-Laurent, à proximité du marché à poissons, cet édifice est généralement jugé comme mal approprié pour une bourse du travail. Il est rumeur que les charpentiers-menuisiers vont acquiescer à l'immeuble et qu'ils vont aussi quitter le Temple du Travail.

LES CHARPENTIERS DE NAVIRES

Intéressante assemblée de l'union des charpentiers de navires, vendredi soir, au Temple du Travail. Après l'expédition des affaires courantes, l'assemblée discuta l'opportunité pour cette union de se faire représenter à la convention du congrès des métiers et un travail. A une importante majorité, il fut décidé d'y envoyer un délégué. Le choix des membres, pour cette délégation, tomba sur le président lui-même, M. A. Gaumont, fils, qui accepta.

CHEZ LES TYPOS

L'union typographique Jacques-Cartier a tenu une belle assemblée, samedi soir, dans la vaste salle de l'Alliance Nationale, 235 rue Beaudry. La séance était présidée par M. Joseph Gauthier. Sur l'estrade, on remarquait la présence de MM. J. C. E. Turdill et J. Drury, délégués de l'union typographique anglaise. Cette délégation avait pour mission de discuter un projet, au sujet de la réception officielle qui sera faite, aux délégués typographes du congrès, conjointement par l'union typographique française, Jacques-Cartier et l'union typographique anglaise.

Après une courte et très courtoise discussion, ce projet fut adopté, et l'assemblée nomma, séance tenante, les trois membres qui représenteront l'union Typographique Jacques-Cartier, dans le comité conjoint de réception. Ces trois membres sont: MM. Jos. Gauthier, le président; Ovide Grandmaison et Bruno Vauthier.

Après un échange de vues sur différentes questions d'intérêt général, l'assemblée s'est adjournée à un mois. Les délégués de l'Union Typographique Jacques-Cartier, au Congrès, sont MM. Jos. Gauthier et Ovide Grandmaison.

DELEGUES AU CONGRES

L'Union des cigariers de Montréal, a décidé de se faire représenter par les trois délégués auxquels cette union a droit, à la prochaine convention du Congrès des Métiers et du Travail du Canada, qui s'ouvrira, en notre ville, le lundi, 22 septembre prochain. Les trois délégués élus sont: MM. Benjamin Drolet, président de l'Union des cigariers; Adolphe Gariepy, secrétaire-trésorier et agent d'affaires, et Philias Sigouin.

REUNIONS POUR CE SOIR

2e lundi du mois:
AU TEMPLE DU TRAVAIL:
— Union des charpentiers-menuisiers.
— Union des employés des manufactures de portes et châssis.
— Union des charpentiers en fer.

A LA SALLE DIONNE:

— Union des cordonniers monteurs.
— Union des travailleurs en "stock" des manufactures de chaussures.

A LA SALLE SAINT-JOSEPH:

— Union des peintres et décorateurs.



Vente Gigantesque

DE NOS POELES ECHANTILLONS

Quelles sont les caractéristiques d'un poêle? Combien de gens peuvent dire, par l'apparence, si un poêle est bon ou non? Celui-ci peut être d'un beau fini et d'un style très riche, mais dont l'action du fourneau est désastreuse. Le fourneau, voilà l'article auquel il faut donner une attention tout à fait spéciale. Si un poêle est garanti, comme le sont les nôtres sur certificats fournis par nos fournisseurs, la cuisson sera donc parfaite et comme comparativement parlant, le fourneau est le vestibule de l'estomac, alors plus d'indigestion et enfin plus de malaise ni de comptes de médecin. N'est-ce pas que vous y trouvez votre intérêt? Venez à bonne heure mardi et ne laissez pas votre voisin faire son choix avant vous, rappelez-vous qu'à ce prix nous ne vendons que les échantillons. A vous d'en profiter.

Aujourd'hui et demain jour de l'économie l'unique occasion de se procurer un poêle échantillon à un prix ridicule

Tous nos échantillons doivent disparaître. Pas de meilleur achat qu'un échantillon.

Tous ces poêles échantillons doivent être remplacés par d'autres bientôt, alors c'est pourquoi ils doivent se vendre très vite et faire place aux arrivages d'automne. Quelques-uns, un peu abîmés, mais la plupart en parfait état. Réduction considérable pour en faciliter l'écoulement. Tous ces échantillons sont garantis.

UNE EPREUVE CONCLUANTE

Une épreuve qui parle par elle-même et est un témoignage irréfutable sur la solidité de notre poêle en acier "Sovereign Treasure", tel que représenté dans cette vignette. La porte du fourneau supporte un homme pesant 250 livres. Ce poêle se vend régulièrement \$60.00. L'échantillon \$36.75

Nous pouvons vous fournir les différents morceaux.

REDUCTION SUR ECHANTILLON SEULEMENT.

Poêles avec Plaques Nickelées \$18.90

Echantillon IXL en parfaite condition (sans réservoir). Dessus nickelé. Valeur de \$30.00, pour \$18.90

Echantillon de Poêle en Acier pour \$21.75

Fait complètement d'acier trempé froid, beau fini satin mat. Magnifique toilette avec réchaud Gril Duplex. Les extrémités finies nickelées. Régulier \$35. \$21.75

Ce Poêle Echantillon pour \$21.75

L' "Empress" possède le plus de parties nickelées que tout autre poêle, garanti pour cuire de première classe. Régulier \$21.75 \$14.00, pour \$21.75

N. G. VALIQUETTE LIMITEE, 477 RUE SAINTE-CATHERINE EST.

Pour les mères qui allaitent

LES LAXATIFS NA-DRU-CO

offrent l'important avantage qu'ils ne dérangent pas le reste de l'organisme et n'affectent pas l'enfant.

25c la boîte chez votre pharmacien

National Drug and Chemical Co., of Canada, Limited, 175F

L'industrie de la banane

Port Limón, Costa-Rica, 8. — Grâce à son énorme production de bananes, Costa-Rica est devenue l'un des comtés les plus riches et les plus importants de toute l'Amérique Centrale. Les habitants attendent avec anxiété l'issue de la discussion sur le nouveau tarif américain. Presque tous demandent le maintien actuel des choses, c'est-à-dire l'entrée en franchise des bananes aux Etats-Unis.

Costa-Rica a modernisé de plus en plus. Quant au commerce, il s'en est fait l'an dernier pour plus de \$18,000,000 avec l'étranger.

"Le Choc de la Vie"

par

Jeanne de Coulomb

Il se penchèrent, et, presque aussitôt, se relevèrent avec un frisson d'horreur: ils avaient aperçu un amoncellement de tibias, de fémurs, de crânes, et jusqu'à eux était montée une odeur de tombeau.

— Tout est vain sur la terre! murmura Arnette.

Et très vite, elle ajouta:

— De pareils spectacles sont une véritable consolation pour les âmes croyantes... Ne nous disent-ils pas que toutes les douleurs s'effacent dans la mort et que Dieu attend ceux qui ont souffert et lutté pour Lui?

En prononçant ces paroles, ses yeux cherchèrent ceux de René; le jeune homme eut l'intuition rapide que Mlle de Léognan ne l'avait repoussé que contrainte et forcée par des devoirs plus forts que son amour.

Dans la nuit où il se débattait, ce fut pour lui un éblouissement. Il sortit du mausolée de l'espoir plein le cœur, si bien que Jeanne Sorel qui attendait son tour pour entrer en compagnie de Marine, ne put s'empêcher de remarquer:

— Je croyais qu'on vous montrait là-dedans des choses épouvantables, et vous souriez presque, monsieur de Châteauduc.

Il sourit tout à fait et répondit: — Mademoiselle, il y a tant d'espérance dans le sang des martyrs que, malgré soi, on en est imprégné...

chappelle sépulcrales, dont le pavage et les parois de marbre n'offrent aux yeux que le blanc et noir des ornements funéraires.

Au centre, s'élevait le mausolée, érigé sur le caveau où reposent les ossements des royalistes qui tentèrent de débarquer à Quiberon en 1795 et furent fusillés sur l'ordre du général Hoche. Deux à deux, les visiteurs furent invités à y entrer. René et Arnette s'y trouvèrent ensemble.

Dans la pénombre, une femme se tenait, sourde-muette de l'asile, aux yeux fixes, aux grognements étranges. Elle effleurait d'un regard morne les deux jeunes gens, et, au fond d'un puits étroit, elle descendait une lanterne rouge, suspendue à une corde.

— Penchez-vous, commanda-t-elle, alors d'une voix rauque.

L'armateur replia la lettre.

— Voici un point établi, dit-il. Félix Libourd a vécu en grand seigneur sur l'argent qu'il m'a volé. An bout de deux ans, sa bourse sonne creux, il a tâté d'une autre aventure... Cette histoire menace de tourner au roman-feuilleton, mais elle m'intéresse et dussé-je dépenser beaucoup d'argent, j'irai jusqu'au bout... De reste, c'est une bonne œuvre! Cette jeune fille est si intéressante...

René n'aurait eu garde de dire le contraire: il était un peu reconforté lorsque la voiture s'arrêta devant la Chartruse d'Auray. De nombreux touristes les avaient précédés.

La petite société pénétra dans la

Un Nouveau Feuilleton

¶ L'émouvant feuilleton que publie le DEVOIR tire à sa fin

¶ Nos lecteurs connaîtront bientôt le dénouement du "Choc de la Vie" et le sort des personnages qui les ont si vivement intéressés.

¶ Nous commencerons dès samedi prochain la publication d'un nouveau feuilleton, d'égal intérêt.

QU'ON SE LE DISE!

Mais lorsque la fille de l'armateur reparut dans la chapelle sépulcrale, elle ne semblait pas avoir éprouvé la même impression apaisante.

— Que me disiez-vous! balbutia-t-elle. La vue de ces ossements et de tassés m'a fait passer le froid dans le dos, et Mlle Toulouquet elle-même n'a pas trouvé une plaisanterie.

Pour chasser de son esprit le souvenir sinistre, elle se joignit à ceux de ses compagnons qui déchiffraient les noms gravés sur le marbre extérieur du monument funéraire. Dans ce livre d'or de la Bretagne royaliste et chrétienne, les nobles et les roturiers, frères d'héroïsme, égaux devant le martyre, sont confondus.

Gildas, fort excité par tout ce qu'il voyait, courait de découverte en découverte...

— Papa, un Le Goulven! C'était mon bisaipeul, n'est-ce pas?... Et voici un Kerlanais... un Coëtbré... et aussi un de Trévor!... Celui à qui l'on offrit de trahir et qui répondit fièrement: "Mieux vaut la mort qu'une souillure".

Mais Jeanne ne semblait pas d'humeur à écouter un cours d'histoire. Depuis sa visite au mausolée, elle restait pâle, visiblement impressionnée...

Avant ses compagnons, elle pénétra dans la chapelle de la communauté où un jour, reposant et doux, tombe des vitraux clairs.

Machinalement, René la suivit. Lui aussi éprouvait le besoin de faire une courte halte au pied de l'autel, de confier à Dieu ses nouvelles espérances...

En entrant, son regard fut attiré par un groupe de pèlerins et de touristes qui sortaient par la porte du cloître, sous la conduite d'une fille de la Sagexse.

D'abord, il ne leur accorda qu'un coup d'oeil indifférent; mais tout à coup son intérêt s'éveilla. De dos, il venait de reconnaître Jacques de Trévor!

Après du jeune enseigne se tenait l'étranger au kodak, rencontré, le matin, à la gare. Les deux hommes marchaient côte à côte, sans se parler, comme des gens qui ne se connaissent point! Evidemment, un simple hasard les avait réunis pour cette visite de la Chartruse.

Le petit groupe avait déjà quitté le cloître tranquille, lorsque M. Le Goulven et ses compagnons, se conformant à l'itinéraire de leur guide en robe grise, le traversèrent à leur tour.

A suivre

TEMPERATURE

Bulletin d'après le thermomètre de Hearn et Harrison, 35 rue Notre-Dame Est. R. de Mesle, gérant.

Aujourd'hui maximum 74
Minimum 54
Même date l'an dernier 72
Même date l'an dernier 56

BAROMETRE. — 8 h. matin: 29.87; 11 h. matin: 29.88; midi: 29.90.

DEMAIN

NUAGEUX ET PLUVIEUX, SUIVI DE BEAU TEMPS.

S. P. A.

Toronto, 8. — Une vague de fraîcheur est centralisée ce matin dans la région des Grands Lacs et est un signe qu'une tempête plus fraîche se fera sentir sous peu dans la province d'Ontario vers l'Est. Dans le Québec et l'Ontario il y a eu des orages locaux presque toute la nuit. Une forte gelée a couvert l'Alberta et la Saskatchewan.

Les Lacs, Baie Georgienne et Haut-Saint-Laurent. — Vents frais du nord, beau et plus frais aujourd'hui et demain.

Bas-Saint-Laurent, Golfe et Provinces Maritimes. — Quelques averse aujourd'hui, beau, demain, beau et frais.

Sud-Ouest. — Beau et frais aujourd'hui et demain, quelques gelées locales.

Notre Dictionnaire

Nous avons commencé ce matin la distribution de notre prime, le dictionnaire alphabétique et logique de M. J. Elie. Des centaines de nos lecteurs et abonnés, qui ne voulaient pas manquer cette occasion, nous ont expédié leurs coupons ou nous ont venus à nos bureaux réclamer notre prime.

Qu'on se hâte donc car, dès ce matin, les dictionnaires s'envolent très rapidement. Rappelons à nos lecteurs qu'ils doivent, pour entrer en possession du dictionnaire de M. J. Elie, nous présenter ou nous adresser la série des cinq coupons, dont le dernier a paru dans le Devoir de samedi, et y joindre la somme de 55 sous. Les lecteurs et abonnés de l'extérieur voudront bien ajouter 20 sous pour les frais d'expédition et d'expédition par la poste.

Mort du cardinal

Vives Y Tuto

Rome, 8. — Le cardinal Joseph Casanovi Vives Y Tuto, préfet de la Congrégation des Affaires étrangères, est décédé hier.

Le cardinal Vives Y Tuto naquit à Samardas de Lavaneras, diocèse de Barcelone, le 15 février 1854. Il fut sacré cardinal le 19 juin 1899. Le cardinal devint président de la congrégation pontificale de l'enseignement de la P. S. Ce dernier le désignait comme un de ses successeurs probables. "J'ai perdu un de mes meilleurs amis, a déclaré le pape, et l'Eglise en de ses plus fermes appuis."

Mgr Leblanc à Ottawa

Mgr Leblanc évêque de Saint-Jean, N.B., qui a présidé hier aux fêtes des Artisans Canadiens-français, est parti ce matin pour Ottawa, accompagné de M. l'abbé L'Archevêque, curé de Coanage, N.B.

Mort du Frère

Philippe Roy

Ottawa, 8. — Le Frère Philippe Roy, C.S.V., directeur de l'Académie d'Aylmer, est mort hier après-midi à l'hôpital Général, rue Water. Le Frère Roy était bien connu à Aylmer et à Ottawa.

Ce matin à l'église d'Aylmer a eu lieu un service funéraire après lequel, le corps a été expédié à Joliette.

Le nouveau curé

de Saint-Jacques

Nous tenons d'une source bien informée que le curé de la paroisse Saint-Jacques doit remplacer à Bonsecours, M. Filiatrou, dont nous annonçons, la semaine dernière, la démission.

M. Charrier serait remplacé à Saint-Jacques par l'abbé Henri Gauthier, frère de Mgr l'Archevêque, et directeur de l'œuvre très connue du Foyer.

Cette nouvelle sera annoncée officiellement sous peu.

Nouvelle paroisse

à Maisonneuve

On a hier dans l'église de Maisonneuve un décret de l'Archevêque érigeant une nouvelle paroisse sur le territoire de celle plus haut nommée. Le curé sera désigné plus tard.

Les gymnastes

chez le Saint-Père

(Service de la Presse Associée)

Rome, 8. — Le pape a reçu aujourd'hui en audience particulière les directeurs des athlètes concourant actuellement à Rome sous les auspices de la Ligue Athlétique Catholique. Le Pontife a remercié les athlètes qui sont venus de pays éloignés pour prendre part à la réunion et il a exprimé le désir que la fédération se propage autant que possible.

Le pape n'a fait aucune allusion aux événements de la veille alors que la police a interdit le défilé des sociétés de gymnastique sous prétexte que cela donnerait lieu à une émeute.

GARÇONS

On demande des garçons comme messagers. S'adresser à M. L. R. Desilets, 71a rue Saint-Jacques.

BELLE FETE PAROISSIALE

MGR L'ARCHEVEQUE PRESIDE HIER A LA BENEDICTION DE LA NOUVELLE EGLISE DE SAINT-STANISLAS ET A CELLE DU NOUVEAU CARILLON.

LES ALLOCUTIONS

La paroisse de Saint-Stanislas, fondée le 16 juillet 1910, au moment où se faisaient les préparatifs qui ont assuré l'immense succès du Congrès Eucharistique de Montréal, célébrait hier avec pompe la fête de la bénédiction solennelle de son église, située à l'angle des rues Gifford et Lasalle.

A 10 heures 1/2 avait lieu, sous la présidence de Sa Grandeur Monseigneur l'Archevêque, assisté des chanoines Dubuc et Saint-Denis, une grand-messe, chantée par M. l'abbé Deschamps, aumônier des Sœurs-Muettes, et MM. les abbés E. Hébert et R. Kieffer, remplissant les fonctions de diacre et de sous-diacre.

Le sermon de circonstance, prononcé par M. l'abbé Bélanger, curé de Saint-Louis de France, eut trait à l'excellence du culte catholique. Il contenait aussi une explication symbolique de l'architecture dans nos églises.

Monseigneur s'est montré enchanté du progrès de la paroisse depuis sa récente fondation et en a chaleureusement félicité l'organisation financière.

Faisant allusion au Congrès Eucharistique de Montréal, époque où fut décidée la fondation de la nouvelle paroisse, il demanda aux paroissiens de toujours unir dans une même pensée ces deux glorieux anniversaires.

La paroisse de Saint-Stanislas est aujourd'hui desservie par MM. les abbés A. B. Piette, curé, H. Collin, E. Hébert, R. Kieffer et W. Lessard. Elle compte environ 2,500 familles.

Vers 3 heures et demie, hier après-midi, se faisait la bénédiction solennelle de la nouvelle paroisse par Mgr Bruchési, assisté de M. l'abbé Morin, curé de la paroisse Saint-Edouard et du R. P. Chartrand, S. J., de l'Immaculée Conception.

Le sermon de circonstance fut fait par M. l'abbé Mélançon, aumônier du couvent d'Outremont.

M. l'abbé Piette, dans une jolie allocution, présenta ensuite aux paroissiens et aux maris, leurs deux filles, en leur démontrant l'alliance spirituelle qui les unissait pour toujours à elles.

Les deux cloches reçurent au baptême les noms de Sacré-Cœur de Jésus, de X. Paul et Marie, Joseph, Stanislas. Elles sont couvertes de plusieurs inscriptions religieuses et viennent directement de la célèbre maison française Paccard, dont M. L. Tourangeau est le représentant à Montréal.

Remarqués parmi les invités à la cérémonie d'hier: Son Honneur le maire Lavallée, M. le Dr J. P. Desrosiers, MM. Venne et Bernier, architectes, J. C. Martineau, Boileau et Frères, Mathieu et Frères, entrepreneurs, ainsi que plusieurs personnages marquants de la paroisse.

La messe de l'église de Saint-Stanislas a coûté \$142,000.

La révolution

au Mexique

UNE SANGLANTE RENCONTRE ENTRE FEDERAUX ET REBELLES.

(Service de la Presse Associée)

Eagle Pass, Tex., 8. — Une centaine de fédéraux et 8 constitutionnels ont été tués dans une bataille, samedi, près de San Buenaventura, Mexique.

D'après les rapports reçus aux quartiers généraux des rebelles à Piedras, les troupes fédérales furent défaits et repoussées vers Puerto Carmen.

Le général Josue Carranza, frère du commandant en chef des constitutionnels est parti aujourd'hui pour San Buenaventura afin de prendre le commandement des troupes rebelles.

Une autre dépêche reçue à Piedras Negro annonce qu'Alberto Guajardo avec sa bande de guérillas a subi une défaite dans une bataille avec les troupes de Labadia.

On croit aussi que Guajardo et ses hommes sont passés en territoire américain.

LES REBELLES MEXICAINS

El Paso, Texas, 8. — Un courrier arrivé ici aujourd'hui de Casas Grandes, où le général Francisco Villa et ses troupes campent depuis trois jours, annonce que les plans d'attaque de la ville de Chihuahua ont été abandonnés. Villa s'avance vers le nord avec toutes ses forces. Le général Carranza, qui a rencontré Villa au sud de Chihuahua, s'avance sur Sonora avec une petite garde de corps pour essayer de pacifier les rebelles indiens de Sonora, qui ne veulent du jour ni des rebelles ni du gouvernement.

Henri Menier,

"roi du chocolat" est décédé

Paris, 8. — Henri Menier, le "roi du chocolat" est décédé hier à l'âge de 60 ans.

La carrière de M. Menier a été fructueuse; outre la fondation et l'administration constante de sa manufacture de chocolat, le défunt était bien connu au Canada pour avoir acheté, en 1896, du gouvernement fédéral l'île d'Anticosti.

Sous sa direction, l'île prospère sans cesse et est aujourd'hui un centre industriel d'avenir.

M. Menier était renommé en France comme yachtsman, et il fit plusieurs explorations dans les régions polaires.

En 1911, M. Menier épousait Mlle Thyra de Stille, fille du baron Raymond de Stille. Le riche industriel avait acheté depuis quelques mois le fameux château de Chenonceau, au prix de \$374,000. Ce monument historique datant de 1515 est situé sur la rive droite de la Loire, près de Tours et fut occupé par la reine Marie d'Écosse pendant son voyage de noces.

La rente française

(Service particulier)

Paris, 8. — Depuis plusieurs mois les financiers se montraient fort pessimistes et avaient prédit que la rente française ne remonterait jamais à 90 francs. Aujourd'hui, le prix de la rente a atteint 90 francs 07. Les bourses ont applaudi et agité leurs chapeaux, en signe de contentement.

Le pont de Québec

(De notre correspondant)

Québec, 8. — Sir Lomer Gouin a reçu ce matin un télégramme de Washington l'informant que le nouveau bill du tarif a été adopté par le Sénat américain. Un des principaux effets du bill pour la province de Québec est l'admission en franchise aux États-Unis de la pulpe et du papier et de tous les produits de cette industrie.

CHINOIS ET JAPONAIS

LE GOUVERNEMENT DE TOKIO SUPPRIME UN JOURNAL QUI AVAIT COMMENTÉ L'ASSASSINAT D'UN DIPLOMATE DU JAPON. — LE PAYS SOULEVÉ.

DES DESORDRES

(Service de la Presse Associée)

Tokio, 8. — Les termes révolutionnaires d'un article publié dans le journal indépendant Niroku Shimbun sur l'assassinat du Japonais de Nankin et du directeur du bureau politique du ministère des affaires étrangères du Japon a déterminé le gouvernement à supprimer ce journal.

Le journal a affirmé que l'assassinat des étudiants de Yuen Shih-Kai, le président provisoire de Chine, vient de commencer.

Il affirme que l'assassinat de Morioka Abe est un jugement de Dieu, les membres du bureau japonais sont constamment protégés par les détectives.

LA GUERRE AVEC LA CHINE

Quinze mille personnes se sont rendues au parc Hibiya, et au milieu de l'excitation générale, la foule a demandé la guerre avec la Chine.

Un certain nombre de manifestants se sont présentés au département des Affaires Étrangères avec une requête demandant l'envoi de troupes en Chine pour venger l'assassinat des citoyens japonais à Nankin, où la démission immédiate du baron Makino, ministre des Affaires Étrangères. Les manifestants insistent sur le manque de fermeté du gouvernement, relativement aux lois anti-japonaises votées en Californie. Ils ont aussi critiqué le gouvernement vis-à-vis la Chine qui a si peu félicité les Japonais à Nankin. Profitant de la leçon reçue lors de la conclusion de la paix avec la Russie, le gouvernement a diminué les risques de l'agitation, en n'appelant ni soldats ni police sur les lieux de la manifestation.

La foule comprenait un grand nombre d'étudiants. Une vingtaine d'agitateurs, dont une jeune fille, ont pris la parole pour déclamer contre le gouvernement, qu'ils disaient incapable de fonder un empire et de faire respecter le Japon à l'extérieur.

Le Congrès

Eucharistique de Sainte-Thérèse

On nous communique ce matin le programme officiel du congrès eucharistique de Sainte-Thérèse: Vendredi soir, le 12, à 7 h. 30. Ouverture du congrès. Procession du Séminaire à l'église paroissiale. Adresse solennelle de l'Archevêque; adresse de bienvenue et réponse de M. le Séminariste. — Grande illumination et procession à travers les rues du village.

Samedi matin, 7 h. 30. — Cérémonie pour les enfants; courte instruction, communion, messe vers 8 heures, après la messe entretien donné aux enfants par Monseigneur l'Archevêque. — On expose, immédiatement après, le T. S. Sacrement pour le reste de la journée. — 10 h. a.m., réunion du clergé au séminaire pour la conférence sacerdotale.

Samedi après-midi, 2 h. 30. — Réunion des dames, au séminaire, et simultanément réunion des instituteurs et des institutrices, tant pour ceux religieux, au couvent de la Congrégation N. D. — Chacune de ces réunions doit durer à peu près deux heures. — 4. 30 p.m., déposition du T. S. Sacrement; salut solennel et bénédiction.

Samedi soir, 8 h. — Réunion des hommes, présidée par Mgr l'Archevêque, à la salle du séminaire.

Dimanche 9 h. 30 a.m. — Messe pontificale en plein air, avec sermon. Cet office sera suivi immédiatement, vers 11 h. 45, d'une messe basse dans l'église paroissiale.

Dimanche après-midi, 2 h. — Procession du T. S. Sacrement. On part de l'église pour faire le tour du village et venir aboutir en face du séminaire, où se donnera la bénédiction solennelle. Les hommes seuls et les jeunes gens, seront admis à prendre part à la procession. On est prié de se rendre près de l'église, sur le terrain de la fabrique, avant 1.30. Les groupes paroissiaux avec bannières, drapeaux, fanfares, etc., seront accueillis avec plaisir.

Jerome à Coaticook

(Service de la Presse Associée)

Coaticook, 8. — William Travers Jerome est descendu du train venant de Montréal à midi juste, pour comparaître en cour cet après-midi sur une accusation de jeu intéressé pour laquelle il a été arrêté la semaine dernière. Il n'a fait aucune déclaration et a été conduit tout droit à son hôtel.

Accident d'automobile

(Service de la Presse Associée)

Alexandria, Virginie, 8. — Deux personnes ont été tuées hier dans un accident d'automobile. Leur voiture a été frappée et lancée par-dessus un parapet d'une hauteur de cent pieds par un tramway électrique, à Potomac. W. H. Peck, à qui appartenait la voiture, a été écrasé et brûlé par le moteur qui a fait explosion. Ernest Sell, qui l'accompagnait, s'est tué pendant la chute.

Tremblement de terre

(Service de la Presse Associée)

Kingston, Ile de Saint-Vincent, Antilles Anglaises, 8. — Un tremblement de terre, suivi d'un violent orage, s'est fait sentir dans l'île hier matin. On rapporte des dégâts dans les plantations et le service du téléphone a été interrompu.

Le nouveau bill

du tarif est adopté

(De notre correspondant)

Québec, 8. — Sir Lomer Gouin a reçu ce matin un télégramme de Washington l'informant que le nouveau bill du tarif a été adopté par le Sénat américain. Un des principaux effets du bill pour la province de Québec est l'admission en franchise aux États-Unis de la pulpe et du papier et de tous les produits de cette industrie.

LES METIERS CRIMINELS

A L'INSTAR DE NEW-YORK ET DE CHICAGO, DES INDIVIDUS AURAIENT FORME A MONTREAL UNE ASSOCIATION D'INCENDIAIRES.

QUI VEUT GAGNER \$500?

Un placard érigé du secrétaire de la Fire Underwriters Association offre cinq cents dollars de récompense à toute personne qui aidera à l'arrestation et à la condamnation d'un incendiaire.

Les compagnies d'assurance ont non seulement des soupçons mais un commencement de preuve que certains des incendies allumés depuis quelque temps à Montréal l'ont été par une main criminelle.

Le commissaire Latulippe a raconté que dans plusieurs des incendies qui ont éclaté à la fin d'août ou au début de septembre, il y avait eu à Montréal dans certaines familles, qui ont besoin d'argent comptant, de mettre le feu dans un coin de la maison sans grand dommage pour réclamer ensuite quelques centaines de dollars que la compagnie paie sans protester pour s'éviter des frais de procès et pour n'avoir pas non plus la réputation d'être mauvaise payeuse.

A LA POLICE

LES VOLS A LA TIRE

Les vols à la tire aux magasins Woolworth, continuent de plus en plus. Samedi soir, l'on a arrêté M. Guillaume accusé d'avoir volé un porte-monnaie, ainsi que William Lantier, Dupré, de l'avenue de la Paix. Un autre individu a été également pincé au moment où il enlevait un couteau à pain. Ces deux derniers ont été condamnés ce matin à une semaine de prison.

GRAVES ACCUSATIONS

Le lieutenant Barrett, du poste No 12, arrêté samedi soir, à sa demeure, avenue Mont-Royal Est, un commandant de bar, du nom d'Horace Saint-Jean, contre qui sont trois accusations. Le prévenu est accusé d'avoir fait du tapage alors qu'il était en état d'ivresse, d'avoir assailli sa femme et d'avoir refusé de lui donner sa subsistance. L'on va même jusqu'à prétendre qu'il a rendu une de ses fillettes aveugle à force de mauvais traitements. Mme Saint-Jean n'aurait jamais voulu déposer de plaintes contre son mari, à cause des menaces de ce dernier. Le prévenu a comparu ce matin en Cour du Recorder et a plaidé non coupable. Le procès aura lieu le 11. L'on s'attend à des révélations.

CAUTIONNEMENT FORFAIT

Charles-Edouard Ames et John George Cox, arrêtés sous l'accusation d'avoir pratiqué la sorcellerie n'ont pas paru, ce matin, en cour. En conséquence, leur cautionnement a été forfait, et un nouveau mandat a été émis contre eux.

ILS PROMETTENT

Comme on s'y attendait, deux nouvelles accusations ont été portées ce matin contre les deux jeunes gens, Isidore et Bernier, faisant partie du trio arrêté samedi, pour vol commis chez Hogg, 374 Ste-Catherine Ouest. Tous deux sont accusés d'avoir le 19 août, volé en argent et en marchandises, la somme de \$100 à C. Curot, 920 Ste-Catherine Ouest, et la somme de \$150 à J. Jackman, 727 Ste-Catherine Ouest. Traduits ce matin devant le magistrat Lanctôt, ils ont plaidé non coupables. L'enquête a été fixée au 11.

UNE CAPTURE

Les détectives Pigeon et Beauchamp ont arrêté hier après-midi un nommé Edmond Marchand, rue Amherst, accusé d'avoir volé 2 martres et plusieurs plumes d'autruches, la propriété d'Osine Frappier. Marchand a plaidé non coupable.

Cinquantenaire de

l'opéra "Mireille"

(Service particulier)

Saint-Remy (Bouches-du-Rhône), 8. — Des fêtes splendides ont été données pour célébrer le cinquantenaire de l'opéra "Mireille". Une foule énorme avait tenu à y assister. On y remarquait M. Léon Bérard, sous-secrétaire des beaux-arts, représentant le gouvernement. On a inauguré le même jour un monument au célèbre compositeur Gounod. Mistrail, le poète de la Provence, Jean Richepin, de l'Académie française, de nombreuses personnalités littéraires et musicales ont été spécialement invitées. Des banquets ont eu lieu, où l'on a rappelé le talent et évoqué tous les souvenirs se rattachant au grand artiste.

Trois artistes en

mauvaise posture

Sur la dénonciation de M. Julien Daoust, gérant et directeur artistique du Théâtre Canadien-Français, M. Sample, recorder municipal, a émis des mandats d'arrestation contre M. Gustave Schier, M. Fred Lombard et Mme Germaine Véry-Lombard, artistes dramatiques, pour désertion de service avant l'expiration du terme convenu dans les contrats écrits passés entre les parties en cause.

Les mandats sont servis cet après-midi et les prévenus comparaitront demain matin devant le recorder.

M. Louis Loranger, C.R., est l'avocat de M. Julien Daoust.

La vaccination

Les médecins inspecteurs des écoles commencent aujourd'hui la visite des maisons d'éducation pour examiner les enfants et pour vacciner tous ceux qui ne l'ont pas encore été. Jusqu'à la fin de la semaine dernière, on avait vacciné 10,000 enfants et ont émis des certificats à ceux qui le sont déjà.

Le pont de Québec

Québec, 8. — Les piliers et les travaux de maçonnerie au pont de Québec sont presque terminés. Vers le 15 novembre les pièces d'acier pourront être posées. Au printemps prochain les entrepreneurs commenceront de chaque côté de la rivière, l'érection du tablier.

NOUVELLES MUNICIPALES

LE CHOIX DE M. LAMOTHE, COMME AVOCAT DES COMMISSAIRES. — VISITEURS DE L'OUEST. — LA COMPAGNIE ELDER-EBANO REPOUND.

PARALYSIE INFANTILE

Me Laurendeau a été invité par le caucus échevinal, ce matin, à donner des explications sur le choix de M. G. Lamoth, comme avocat des commissaires dans l'enquête sur les achats de terrains pour les expropriations. La conférence a été longue.

Me Laurendeau a répondu que Me Lamoth n'a pas été engagé comme avocat des commissaires, mais comme avocat de la ville. Les frais seront payés à mesure que les commissaires, parce qu'ils entrent sous le titre de dépenses imprévues.

VISITEURS DE L'OUEST

Le maire a reçu ce matin la visite de MM. W. D. L. Hardie, maire, et A. Williamson, échevin de Lethbridge, Alberta. Si ces messieurs sont encore en ville demain, on leur fera une réception.

LA COMPAGNIE ELDER-EBANO REPOUND

La compagnie Elder-Ebano démontre aux commissaires qu'elle a rempli son contrat en autant qu'il est possible de le faire.

La compagnie Elder-Ebano, qui a le contrat pour la fourniture des blocs de granit à la ville, a envoyé aux commissaires sa réponse au rapport par lequel M. Barker demandait si le Bureau des Commissaires entend s'occuper de l'accusation qu'il a portée contre M. Roberts lors de votre enquête administrative concernant le chef de police.

C'EST A PARKER A POURSUIVRE

Les commissaires ont reçu la lettre suivante de M. Laurendeau, avocat en chef de la Ville.

"Vous me référez la lettre de M. D. Parker, datée du 28 courant, dans laquelle M. Barker demande si le Bureau des Commissaires entend s'occuper de l'accusation qu'il a portée contre M. Roberts lors de votre enquête administrative concernant le chef de police.

"Je ne vois pas comment votre Bureau peut s'occuper de cette affaire, même si une enquête judiciaire avait lieu.

"Je crois qu'il appartient à M. Parker d'exercer lui-même les recours qu'il prétend avoir contre M. Roberts."

LA PARALYSIE INFANTILE

La paralysie infantile a fait son apparition à Montréal. La semaine dernière, on en a déclaré sept cas à l'Hôtel de Ville; en deux enfants a succombé.

La proportion des décès d'enfants se maintient toujours au-dessus de la moitié du nombre des décès de tout âge. Elle est, pour la semaine dernière, de 58.50 pour cent; soit de 109 sur un total de 186 décès.

On a déclaré 234 naissances et 101 cas de maladies contagieuses.

LA LEGALITE DU REGLEMENT

M. Laurendeau, avocat en chef de la Ville, a remis aux commissaires son rapport sur le règlement de la Montreal and Southern Countries Company. Il ne peut donner d'opinion sur la légalité de l'ordonnance. Le conseil fera demander ce rapport, avant de se prononcer.

Nos derniers visiteurs

M. Labori a quitté Montréal samedi soir par le train du Vermont Central partant de la gare Bonaventure à 8.30, accompagné de sa famille. Après un court séjour à Boston et à New-York, ils prendront le passage mercredi sur le paquebot "La France" pour s'en retourner dans leur pays.

Au quai de la gare, pour leur souhaiter un bon voyage, nous avons remarqué M. le bâtonnier Martin et Madame Martin, M. R. C. Smith, ex-bâtonnier, et Madame Smith, M. J. L. Archambault, ex-bâtonnier, et Mesdemoiselles Archambault, M. F. J. Bisailon, ex-bâtonnier, et Madame Bisailon, M. J. A. Bonin, C. R., avocat, et Madame Bonin, M. Fabre Surveyl, avocat, M. Paul Raymond, avocat, secrétaire du Bureau de Montréal, et autres citoyens de Montréal.

Madame Ryan, la sœur de Madame Labori et son mari, de Fort William, étaient aussi venus faire leurs adieux aux voyageurs qui étaient allés leur rendre visite et passer quelques jours dans leur ville.

Les distingués visiteurs sont partis enchantés de leur séjour dans notre pays et des splendides réceptions dont ils ont été l'objet à Montréal de la part de l'Association du Barreau américain et du Barreau de Montréal, et ils emportent avec eux un agréable souvenir de leurs beaux et intéressants voyages.

Nous ajouterons que dans l'après-midi, après le retour d'Ottawa, M. Labori, qui est un voyageur très expérimenté, est allé présenter ses hommages et ses remerciements à M. le bâtonnier Martin, à MM. les ex-bâtonniers R. C. Smith, J. L. Archambault et F. J. Bisailon.

Où Acheter Demain

D. GAGNON & CIE
Magasin à Rayons
Angle ST-LAURENT et DORCHESTER

Manteaux et Costumes pour Dames
Les dames désirant voir un article de goût, soit costumes ou manteaux chics, sont invitées à venir voir les nouveautés que nous exhibons à
\$14.95, \$17.50, \$20.00

N.-G. Valiquette
LIMITEE
Grand Magasin de Meubles
471-477 Ste-Catherine Est

VOYEZ PAGE 5
La grande annonce de notre vente gigantesque de Poêles Echantillons. Vous y trouverez votre avantage.

Vallières
LIMITEE

Sous-vêtements pour l'automne en mérino de bonne marque, très bien finis. Toutes les grandeurs. Belle valeur à 60c. **49c**
Chemises négligées en indienne et en fil dans un grand choix de dessins. Toutes les grandeurs. Belle valeur à 75c. Notre prix spécial. **49c**

EUGÈNE VIAU
Nouveaux Magasins
Ste-Catherine Est coin Maisonneuve.

FEU ! FEU !
Grande vente de sauvetage provenant de la Maison Debenham Limited, rue St Pierre. Cette grande vente à sensation aura lieu lundi et les jours suivants. Achetez maintenant la poste. Dites-le à votre voisin, c'est un service à lui rendre.

MEUBLES NOUVEAUX ET DE LUXE
TOUS LES STYLES ÉLEGANTS. Aussi TAPIS, TENTURES, Etc., du meilleur goût.

Servus Daignault & Brault
Tél. Est 6819, 637-39 STE CATHERINE EST, angle Beaudry, MONTREAL.

La Compagnie BRODEUR
LIMITEE
533 Ste-Catherine Est
1827 Ste-Catherine Est
327 St-Laurent
86 St-Pierre

Services à Diner
EN PORCELAINE DE LIMOGES, EN SEMI-PORCELAINE, EN VAISSELLE DE FANTAISIE, ETC.
Une très grande variété de ces services à diner provenant des meilleures fabriques Françaises, Anglaises et Américaines, se trouvent à NOS QUATRE MAGASINS.
Chaque service attire l'attention par son dessin et son fini. Tous ces services à diner sont mis à disposition de nos clients, en qui diminue plusieurs bénéfices à l'avantage de notre clientèle.
109 MORCEAUX **\$60.00**
"Ce service est une des meilleures valeurs que nous ayons. Les morceaux se vendent séparément."

Achetez VOS MEUBLES ET TAPIS ?
Chez **Archambault**
ANGLE St-Denis et Rachel

Cette Semaine
Ameublement de boudoir en chêne solide, fini fumé, du dernier goût, comprenant: 1 secrétaire, 1 table carrée, 1 chaise longue, 1 table de nuit, 1 fauteuil recouvert en vrai cuir, 1 berçante recouverte en vrai cuir, 1 chaise recouverte en vrai cuir. 7 morceaux d'une valeur totale de \$87.50 pour **\$75.00**
CE SET EST EXPOSÉ DANS NOS VITRINES.

PHARMACIE Lecours et Lanctôt
210 ST-CATHERINE EST
Coin St-Denis, Montréal.
Téléphones: Est 4008-835-2770

Entretiens Quotidiens
PARFUMS. — Un parfum nouveau ne doit pas consister seulement en un nom nouveau, mais il doit posséder une odeur nouvelle. Le parfum MON REVE est le plus nouveau, il est apprécié par les connaisseurs. Vente exclusive à notre pharmacie.
MARDI, 1 once du parfum MON REVE à 69c. Prix régulier \$1.00.

DUPUIS FRÈRES
Le Magasin du Peuple
447 SAINTE-CATHERINE EST

PERCALE DE COULEUR, fond blanc avec rayures, etc. largeur de 30 pouces. Valeur régulière de 12c. Spécial **15c**
INDIENNES ANGLAISES, couleurs garanties. Valeur régulière de 15c. Spécial **12 1/2c**
CREPON DE COULEUR, jolis effets fleuris aussi, pour kimono de dames et fillettes. Notre valeur régulière de 25c. Spécial **19c**

DECES A MONTREAL
AMOT, Gérard, 1 an, enfant d'Armand Amot, agent d'immeubles, rue Saint-Denis, 1887.
BELIVEAU, Rita, 5 mois, enfant d'Adèle Beliveau, entrepreneur, rue Boyer, 331.
BINETTE, Emery, 3 mois, enfant d'Annette Binette, wattman, rue Lagacière, 124.
BOUILLON, Joseph, 3 mois, enfant d'Adèle Bouillon, menuisier, rue Desautels, 46.
CHADLON, Florian, 1 an, enfant d'Alphonse Chadlun, commis, rue Desautels, 277.
CHIQUETTE, Juliette, 15 ans, enfant d'Alphonse Chiquette, mécanicien, rue Marianne, 265.
DAUPHIN, Estelle, 32 ans, femme de Joseph Dauphin